

**MEMORIAL**

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 515****12 octobre 1996****SOMMAIRE**

Araucaria Holding S.A., Luxembourg pages 24676,24677	Investment Company of Luxembourg S.A., Luxbg 24702
Asclepios Holding S.A. .... 24674	Irejo S.A. Holding, Luxembourg ..... 24701
Avignon Holding S.A. .... 24675	Jamar S.A., Strassen ..... 24701
Baskinvest Consultants S.A., Luxembourg ..... 24677	Kellen International Holding S.A., Luxembourg .. 24700
Belfran S.A. Holding, Luxembourg ..... 24678	Kodo S.A., Luxembourg ..... 24702
BF Trading, Luxembourg ..... 24674	Lab Services S.A., Munsbach ..... 24703
Bovat S.A., Luxembourg ..... 24678	Laperche S.A., Luxembourg ..... 24702
Bureau Immobilier Goergen, S.à r.l., Remich .... 24675	Limunil S.A., Luxembourg ..... 24704
Caisrelux S.A., Luxembourg ..... 24710	Lito S.A., Luxembourg ..... 24704
Central Holdings Limited S.A., Luxembourg .... 24680	Luxdesosse, S.à r.l., Hobscheid ..... 24703
Central Services S.A., Luxembourg ..... 24682	M.F. Group, S.à r.l., Luxembourg ..... 24706, 24708
Chalet Au Gourmet, S.à r.l., Differdange ..... 24682	M.F. Holdings, S.à r.l., Luxembourg ..... 24708, 24709
Chemieanlagen AG, Luxembourg ..... 24684	Midden Europese Beleggingsmaatschappij S.A., Lu- xembourg ..... 24705, 24706
CLT S.A., Luxembourg ..... 24680, 24681	Miele, S.à r.l., Luxembourg ..... 24710
Colfin S.A. Holding, Bettange-sur-Mess ... 24682, 24683	Mondial Diffusion News ..... 24674
Compagnie de Voyages Tourair, S.à r.l., Luxembg 24685	Multicommunale Maritime et Commerciale S.A., Luxembourg ..... 24710
Copafina S.A., Luxembourg ..... 24683	Multiplan International Services S.A., Luxembourg 24711
D.A.S. Luxembourg Allgemeine Rechtsschutz-Ver- sicherung S.A., Strassen ..... 24685	Neriu S.A., Luxembourg ..... 24710
D.M.B. Holding S.A., Luxembourg ..... 24685	Newground Holdings S.A., Luxembourg ..... 24711
D.M. Services, S.à r.l., Esch-sur-Alzette ... 24686, 24688	Nitlux AG, Luxembourg ..... 24712
Egecar, S.à r.l., Mersch ..... 24693	Oxyton Finance et Investissements S.A., Luxembg 24712
Elyot, S.à r.l., Junglinster ..... 24688, 24691	Parinco S.A.H., Luxembourg ..... 24713
Ernte, S.à r.l., Luxembourg ..... 24698	Participations et Procédés Industriels, Luxembourg 24713
Ergeco S.A., Luxembourg ..... 24685	Perofin Holding S.A. .... 24675
Euro Assecura S.A., Luxembourg ..... 24686	Pico Finance S.A., Luxembourg ..... 24713
Euroges S.A. .... 24675	Placinvest S.A., Luxembourg ..... 24712
Europ Continents Holding S.A., Luxembourg .... 24692	PMS International S.A., Luxembourg ..... 24714
Europrop Holding (Luxembourg) I S.A., Luxembg 24691	Prime Communication Factory S.A., Luxembourg 24714
Europrop Holding (Luxembourg) II S.A., Luxembg 24691	Progecap International, Luxembourg ..... 24716
Eurotan S.A., Luxembourg ..... 24693	Promedia S.A., Luxembourg ..... 24720
Eustatia S.A., Luxembourg ..... 24694	Richebourg S.A.H., Luxembourg ..... 24715, 24716
Expar S.A., Luxembourg ..... 24694, 24695	Rockinvest S.A., Luxembourg ..... 24718, 24719
Gets Marketing Company, Société Coopérative, Luxembourg ..... 24697	Rodag AG, Luxembourg ..... 24719
GGF Asset Management S.A., Luxembourg ..... 24693	Sagil S.A., Luxembourg ..... 24713
Hansatreu AG, Luxembourg ..... 24696	San Nicola S.A., Luxembourg ..... 24717
Imexco S.A., Luxembourg ..... 24695	SCM Holding S.A., Luxembourg ..... 24720
Innovasys Europe S.A., Luxembourg ..... 24697	(La) Sesta S.A., Luxembourg ..... 24704
Interbeton S.A., Luxembourg ..... 24697	Société Européenne de Conserve S.A., Luxembg 24685
Intercharter S.A., Luxembourg ..... 24698	Société Immobilière Le Domicile S.A., Luxembg 24701
Intermex Holding S.A., Luxembourg ..... 24698	Tibo Holdings S.A., Luxembourg ..... 24675
International Maccaferri Gabions Holding Company S.A., Luxembourg ..... 24698	

**BF TRADING.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 161, route d'Esch.

Le soussigné Pedro Dos Santos, demeurant au 161, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, démissionne avec effet immédiat du poste d'administrateur de la société BF TRADING sis au 161, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

P. Dos Santos.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1996, vol. 484, fol. 99 case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(34537/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 1996.

**BF TRADING.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 161, route d'Esch.

La soussignée Léopoldina Ramos Dos Santos, demeurant au L-2161 Hamm, Luxembourg, démissionne avec effet immédiat du poste de commissaire aux comptes de la société BF TRADING sis au 161, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

L. Ramos Dos Santos.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1996, vol. 484, fol. 99 case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(34538/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 1996.

**ASCLEPIOS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 54.211.

La société LE RELAIS SAINT MICHEL S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège 40, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, de la société ASCLEPIOS HOLDING S.A., R.C. Luxembourg B 54.211.

LE RELAIS SAINT MICHEL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 1996, vol. 485, fol. 1, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(34871/576/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

**ASCLEPIOS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 54.211.

Madame Edith Cateau, demeurant à Luxembourg, démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la société ASCLEPIOS HOLDING S.A., R.C. Luxembourg B 54.211.

LE RELAIS SAINT MICHEL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 1996, vol. 485, fol. 1, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(34872/576/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

**ASCLEPIOS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 54.211.

La société EUROPEAN AUDITING S.A. avec siège à Tortola (B.V.I.), démissionne avec effet immédiat de son poste de commissaire aux comptes de la société ASCLEPIOS HOLDING S.A., R.C. Luxembourg B 54.211.

LE RELAIS SAINT MICHEL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 1996, vol. 485, fol. 1, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(34873/576/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

**MONDIAL DIFFUSION NEWS.***Dénonciation de siège social*

La Fiduciaire MP INTERNATIONALE sis au 161, route d'Esch, L-1471 Luxembourg dénonce le siège social de la société MONDIAL DIFFUSION NEWS avec effet immédiat.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 1996, vol. 485, fol. 8, case 1. – Reçu 500 francs.*Le Receveur* (signé): J. Muller.(34769/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 1996.

**PEROFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**  
R. C. Luxembourg B 32.973.

—  
EXTRAIT

L'administrateur Monsieur Nico Schaeffer et le commissaire aux comptes Monsieur Mathis Hengel ont démissionné avec effet immédiat.

Le siège social de la société à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont est dénoncé avec effet immédiat.  
Luxembourg, le 30 septembre 1996.

INTERCORP S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1996, vol. 485, fol. 7, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(34783/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 1996.

---

**TIBO HOLDINGS, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 53.490.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société lors de sa réunion du 3 septembre 1996*

1. Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat au 3B, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.
2. Les administrateurs présentent leur démission avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

Pour extrait conforme  
Administrateur  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 1996, vol. 484, fol. 102, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(34815/631/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 1996.

---

**AVIGNON HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 15.099.

Monsieur George van Bers, Monsieur Hans de Graaf et Madame Juliette Lorang, administrateurs de la société ainsi que MEESPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A., commissaire aux comptes, démissionnent respectivement de leur fonction avec effet immédiat.

Il n'a pas été pourvu à leur remplacement.

Le siège social de la société au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.  
Luxembourg, le 24 septembre 1996.

*Pour publication*  
MEESPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
*Agent domiciliaire*  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 1996, vol. 485, fol. 8, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(34883/501/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

---

**EUROGES S.A., Société Anonyme.**

Démission de Monsieur Teixeira Pinto Afonso du poste d'administrateur de la société EUROGES S.A. en date du 13 septembre 1996 avec effet immédiat.

*Pour publication et réquisition*  
T.P. Afonso

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1996, vol. 485, fol. 6, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(34910/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

---

**BUREAU IMMOBILIER GOERGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Remich.

Les documents de clôture de l'année 1994, enregistrés à Mersch, le 12 juillet 1996, vol. 122, fol. 11, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, avril 1996.

*Pour BUREAU IMMOBILIER GOERGEN, S.à r.l.*  
FIDUCIAIRE N. AREND  
Signature

(26615/568/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

---

**ARAUCARIA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 26.080.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trois juillet.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ARAUCARIA HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg-Ville, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, le 12 juin 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 272 du 3 octobre 1987.

L'assemblée est présidée par Monsieur James Junker, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Sabrina Martin, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Joëlle Steinborn, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital souscrit de la société d'un montant de trente-cinq millions de francs (35.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de vingt millions de francs (20.000.000,-) à un montant de cinquante-cinq millions de francs (55.000.000,-), par l'émission de trente-cinq mille (35.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune, par incorporation au capital de réserves libres à concurrence de trente-cinq millions de francs (35.000.000,-).

2. Modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1<sup>er</sup> des statuts.

3. Transfert du siège social de la société de L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, à L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

4. Acceptation de la démission de deux membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de la société.

5. Décharge à accorder aux administrateurs et commissaire aux comptes démissionnaires.

6. Nomination de deux nouveaux membres du conseil d'administration et d'un nouveau commissaire aux comptes.

7. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence, que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit de la société d'un montant de trente-cinq millions de francs (35.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de vingt millions de francs (20.000.000,-) à cinquante-cinq millions de francs (55.000.000,-), par incorporation au capital de réserves libres à concurrence de trente-cinq millions de francs (35.000.000,-), par la création de trente-cinq mille (35.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

En outre, l'assemblée décide que les trente-cinq mille (35.000) actions nouvelles seront attribuées gratuitement aux actionnaires en proportion de leur participation actuelle dans la société.

L'existence des réserves libres à due concurrence a été prouvée à l'assemblée et au notaire instrumentant, moyennant le bilan tel qu'arrêté au 31 décembre 1995, dont une copie certifiée conforme par un membre du conseil d'administration restera annexée aux présentes.

*Deuxième résolution*

En conséquence, l'article 5, paragraphe 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Paragraphe 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à cinquante-cinq millions de francs (55.000.000,-), représenté par cinquante-cinq mille (55.000) actions de mille francs (1.000,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales, sauf limitation légale.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, à L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

*Quatrième résolution*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Jacques Tordoer, employé privé, demeurant à Steinfort et de Monsieur Yves Wallers, réviseur d'entreprises, demeurant à Burden, des fonctions d'administrateurs de la société.

L'assemblée accepte également la démission de Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange, 3, rue du Parc, du poste de commissaire aux comptes de la société.

*Cinquième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

*Sixième résolution*

L'assemblée nomme aux fonctions d'administrateur de la société:

- \* Monsieur Robert Meisch, employé privé, demeurant à Kahler,
- \* Monsieur James Junker, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée nomme au poste de commissaire aux comptes de la société:

- \* Monsieur Yves Wallers, réviseur d'entreprise, demeurant à Burden.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2001.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de 72.000,- francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Junker, S. Martin, J. Steinborn, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 3 juillet 1996, vol. 458, fol. 76, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): P. Molling.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 4 juillet 1996.

A. Lentz.

(26605/221/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

---

**ARAUCARIA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 26.080.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 5 juillet 1996.

A. Lentz.

(26606/221/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

---

**BASKINVEST CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 32.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 99, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BASKINVEST CONSULTANTS S.A.*  
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT  
LUXEMBOURG

Signatures

(26609/012/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

---

**BASKINVEST CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 32.426.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 avril 1996*

Le mandat des membres du conseil d'administration

MM. Juan Carlos Loidi;  
Manfred Nolte;  
Gabriel Astriz;  
Francisco Javier Egana;  
Jean-Claude Finck,

a été fixé lors de l'assemblée générale en date du 21 avril 1993 pour une période allant jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de 1997.

Le mandat du commissaire aux comptes est renouvelé pour une période supplémentaire d'un an jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires en 1997.

*Pour BASKINVEST CONSULTANTS S.A.*  
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT  
LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 99, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(26610/012/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

---

**BELFRAN S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 37.271.

Le bilan au 31 décembre 1995, approuvé par l'assemblée générale du 7 juin 1996 et enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 99, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BELFRAN S.A. HOLDING  
BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT,  
Signatures

(26611/012/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**BELFRAN S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 37.271.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 1996*

*Nominations*

Sont reconduits comme administrateurs pour une période d'une année se terminant lors de l'assemblée générale statutaire à tenir en 1997:

- Monsieur Raymond Kirsch, docteur en droit, demeurant à Steinsel, président du conseil d'administration;
- Monsieur Henri Germeaux, diplômé H.E.C. Paris, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Jean-Claude Finck, maître en sciences économiques appliquées, demeurant à Foetz.

Est reconduit comme commissaire de surveillance pour une durée d'un an, jusqu'à la fin de l'assemblée générale statutaire à tenir en 1997:

- Monsieur Jean Fell, demeurant à Strassen.

Pour extrait conforme  
BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT,  
LUXEMBOURG  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 99, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(26612/012/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**BOVAT S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 35, rue Glesener.  
T. R. Luxembourg B 40.491.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on June twenty-eighth.  
Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held the Extraordinary General Meeting of Shareholders of the société anonyme BOVAT S.A., with registered office in Luxembourg, 35, rue Glesener, incorporated by a deed received by Maître Joseph Kerschen, former notary with residence in Luxembourg, on May 18, 1992, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, No. 467 of the 16 October 1992.

The articles of incorporation have been modified by a deed of the same notary Kerschen, on October 30, 1992, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, No. 51 of the February 3rd, 1993.

The meeting is presided over by Mr Jean-Marie Nicolay, licencié en droit (UCL), residing in Arlon.

The Chairman appointed as secretary, Mr Roland Klein, maître en sciences économiques, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineers, Mr Anatoli V. Viazemski, businessman, residing in Ekaterinburg (Russia), and Ms Svetlana Viazemskaja, also residing in Ekaterinburg (Russia).

The shareholders present or represented at the meeting as well as the number of shares held by them have been inscribed on an attendance list signed by the shareholders present and by the proxy holders of those represented, and the members of the meeting declare to refer to this attendance list, as set up by the members of the bureau of the meeting.

The aforesaid attendance list, having been signed ne varietur by the parties and the acting notary, will remain attached to the present deed with which it will be registered.

Will also remain attached to the present deed with which they will be registered, the proxies given by the represented shareholders to the present meeting, signed ne varietur by the parties and the acting notary.

Then the chairman declares and requests the notary to authenticate the following:

A. That the agenda of the present meeting is as follows:

*Agenda:*

1. Decision to put the company into liquidation;
2. Appointment of a Liquidator;

3. Determination of the powers of the Liquidator;
4. Miscellaneous.

B. That the present meeting has been convened by convening notices containing the above agenda published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on June 11, 1996 and on June 20, 1996 and in the Lëtzebuurger Journal on June 11, 1996 and on June 20, 1996.

C. That as a result of the aforementioned attendance list fifty per cent of the one thousand two hundred and fifty (1,250) shares, representing the whole subscribed capital of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (LUF 1,250,000.-) are duly represented at the present meeting, which is consequently regularly constituted and may validly deliberate and decide on the different statements of the above-mentioned agenda.

*First resolution*

The meeting hereby decides that the Company shall go into liquidation as of the present date.

*Second resolution*

The meeting decides to appoint as liquidator: Mr Anatoli V. Viazemski, company director, residing in 620049 Ekaterinburg, Vomolskaya street, 31-A-28 (Russia).

The aforesaid liquidator has as mission to realize the whole assets and to audit the whole liabilities.

The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company.

The liquidator may under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives.

The liquidator's signature binds validly and without limitation the company which is in liquidation.

The liquidator has all the powers as described in article 144 of the company law, as well as all the powers described in article 145 of the same law, without prior authorization of the General shareholders' meeting.

The foregoing resolutions have been taken separately and unanimously by the present or represented shareholders.

The agenda is exhausted, the chairman declares the meeting closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal on the present deed, in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing parties, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residence, the said persons appearing signed together with Us, notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BOVAT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 35, rue Glesener, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Kerschen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mai 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 467 du 16 octobre 1992.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par acte reçu par-devant le même notaire Kerschen en date du 30 octobre 1992, publié au Mémorial C, n° 51 du 3 février 1993.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie Nicolay, licencié en droit (UCL), demeurant à Arlon.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Monsieur Roland Klein, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateurs, Monsieur Anatoli V. Viazemski, homme d'affaires, demeurant à Ekaterinburg (Russie), et Mademoiselle Svetlana Viazemskaia, demeurant également à Ekaterinburg (Russie).

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents ou par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée signées ne varietur par les parties et par le notaire instrumentant.

Ensuite, Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

A.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

- a) Décision de mettre la société en liquidation;
- b) Nomination du liquidateur;
- c) Détermination des pouvoirs du liquidateur;
- d) Divers.

B.- Que la présente assemblée a été convoquée par des convocations contenant l'ordre du jour et publiées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, les 11 et 20 juin 1996 et au Lëtzebuurger Journal, les 11 et 20 juin 1996.

C.- Qu'il résulte de la liste de présence que la moitié des mille deux cent cinquante (1.250) actions représentatives de l'intégralité du capital d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-avant reproduit.

*Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

Est nommé liquidateur: Monsieur Anatoli V. Viazemski, directeur de société, demeurant à 620049 Ekaterinburg, Vomolskaya street, 31-A-28 (Russie).

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et d'apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra, sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale des associés.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président a prononcé la clôture de l'assemblée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.-M. Nicolay, R. Klein, A. V. Viazemski, S. Viazemskaja, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 juillet 1996, vol. 826, fol. 12, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 juillet 1996.

J: Delvaux.

(26614/208/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**CENTRAL HOLDINGS LIMITED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 8.141.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 1996, vol. 481, fol. 79, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 1996.

CENTRAL HOLDINGS LIMITED

Signature

(26619/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**CLT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

*Conseil d'administration*

- 1) Monsieur Gaston Thorn, président du conseil d'administration CLT, L-2850 Luxembourg;
- 2) Le Comte Jean-Pierre de Launoit, vice-président du conseil d'administration, ROYALE BELGE, 25, boulevard du Souverain, B-1170 Bruxelles;
- 3) Monsieur Jacques Rigaud, administrateur-délégué de la CLT, EDIRADIO, 22, rue Bayard, F-75008 Paris;
- 4) Monsieur Didier Bellens, GBL, 24, avenue Marnix, B-1050 Bruxelles;
- 5) Monsieur Pierre Dauzier, administrateur de la CLT, HAVAS, 136-140, avenue Charles de Gaulle, F-92522 Neuilly;
- 6) Monsieur Paul Desmarais, administrateur de la CLT, c/o Power Corporation of Canada, 759, Carré Victoria, Montréal H 2Y 2 K4;



- 7) Le Baron Albert Frère, administrateur de la CLT, Groupe BRUXELLES-LAMBERT, 24, avenue Marnix, B-1050 Bruxelles;
- 8) Monsieur Guy Gervais, administrateur de la CLT, IP, 136, avenue Charles de Gaulle, F-92523 Neuilly-sur-Seine Cedex;
- 9) Monsieur Raymond Kirsch, administrateur de la CLT, c/o BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, 1, place de Metz, L-2954 Luxembourg;
- 10) Monsieur Manfred Lahnstein, membre du Directoire de la BERTELSMANN AG, Alsterufer 3, D-20354 Hamburg;
- 11) Monsieur André Levy-Lang, administrateur de la CLT, PARIBAS, 3, rue d'Antin, F-75002 Paris;
- 12) Monsieur Jacques Loesch, administrateur de la CLT, 11, rue Goethe, L-1011 Luxembourg;
- 13) Monsieur Maurice Molitor, administrateur de la CLT (représentant du personnel), 26, rue des Trois Cantons, L-8354 Garnich,
- 14) Monsieur Jürgen Overdick, administrateur de la CLT (représentant du personnel), Château de Meysembourg, L-7461 Meysembourg;
- 15) Monsieur Philippe Sahut d'Izarn, administrateur de la CLT, HAVAS, 136-140, avenue Charles de Gaulle, F-92522 Neuilly;
- 16) Monsieur Gilles Samyn, administrateur de la CLT, COMPAGNIE NATIONALE A PORTEFEUILLE S.A., 11, boulevard Tirou, B-6000 Charleroi;
- 17) Madame Christiane Schreiner, administrateur de la CLT (représentant du personnel), 17, rue Beau Soleil, L-5318 Contern;
- 18) Monsieur Gaston Schwertzer, administrateur de la CLT, 4-6, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg;
- 19) Monsieur Amaury de Seze, administrateur de la CLT, PARIBAS, 3, rue d'Antin, F-75002 Paris;
- 20) Monsieur René Steichen, c/o ETUDE ARENDT ET MEDERNACH, 92, rue d'Arlon, B-1040 Bruxelles;
- 21) Monsieur Mario Velazquez, administrateur de la CLT (représentant du personnel), 78B, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange;
- 22) Madame Josée Wampach-Polfer, administrateur de la CLT (représentant du personnel), 223, rue de Cessange, L-1321 Luxembourg;
- 23) Madame Lydie Wurth-Polfer, administrateur de la CLT, 5, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg.

*Commissaire du Gouvernement*

Monsieur Jean-Paul Zens, Services des Médias et de l'Audiovisuel, 5, rue Large, L-1917 Luxembourg.

*Secrétaire du conseil d'administration*

Monsieur Gérard Lommel, CLT, L-2850 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 juillet 1996.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 99, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(26624/000/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**CLT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

*Comité de Direction*

- 1) Le Comte Jean-Pierre de Launoit, président du Comité de Direction de la CLT, ROYALE BELGE, 25, boulevard du Souverain, B-1170 Bruxelles;
- 2) Monsieur Gaston Thorn, président du conseil d'administration de la CLT, CLT, L-2850 Luxembourg;
- 3) Monsieur Jacques Rigaud, administrateur-délégué de la CLT, EDIRADIO, 22, rue Bayard, F-75008 Paris;
- 4) Monsieur Rémy Sautter, directeur général, 22, rue Bayard, F-75008 Paris;
- 5) Monsieur Didier Bellens, GBL, 24, avenue Marnix, B-1050 Bruxelles;
- 6) Monsieur Eric Delorme, BANQUE PARIBAS, 3, rue d'Antin, F-75002 Paris;

- 7) Monsieur Nicolas Duhamel, HAVAS,  
136-140, avenue Charles de Gaulle, F-92522 Neuilly;
- 8) Monsieur Jacques Loesch,  
11, rue Goethe, L-1011 Luxembourg;
- 9) Monsieur Dominique Megret, BANQUE PARIBAS,  
3, rue d'Antin, F-75002 Paris;
- 10) Monsieur Philippe Sahut d'Izarn, HAVAS,  
136-140, avenue Charles de Gaulle, F-92522 Neuilly;
- 11) Monsieur Rolf Schmidt-Holtz, membre du Directoire de la BERTELSMANN AG,  
Alsterufer 33, D-20354 Hamburg;
- 12) Monsieur André Van Hecke, IP,  
136, avenue Charles de Gaulle, F-92523 Neilly-sur-Seine;
- 13) Monsieur Gérard Veilleux, Power Corporation of Canada,  
759, Carré Victoria, Montréal H 2Y 2 K4.

*Commissaire du Gouvernement près la CLT*

Monsieur Jean-Paul Zens, Services des Médias et de l'Audiovisuel, 5, rue Large, L-1917 Luxembourg.

*Secrétaire du Comité de Direction de la CLT*

Monsieur Gérard Lommel, CLT, L-2850 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 juillet 1996.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 99, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(26625/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**CENTRAL SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 48.123.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 1996, vol. 481, fol. 79, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 1996.

CENTRAL SERVICES

Signature

(26620/028/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**CHALET AU GOURMET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4513 Differdange.

R. C. Luxembourg B 22.815.

Les documents de clôture de l'année 1994, enregistrés à Mersch, le 12 juillet 1996, vol. 122, fol. 12, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, avril 1996.

*Pour CHALET AU GOURMET, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE N. AREND

Signature

(26621/568/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**COLFIN S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-4976 Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 17.430.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le deux juillet.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding COLFIN S.A. HOLDING, ayant son siège social à L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 17.430, constituée suivant acte reçu en date du 18 mars 1980, publié au Mémorial C, n° 121 du 12 juin 1980, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu en date du 5 novembre 1986, publié au Mémorial C, n° 43 du 20 février 1987.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane Van Caillie, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Bettange-sur-Mess.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Madame Véronique Van Caillie-Mikolajczak, licenciée en sciences commerciales et financières, demeurant à Bettange-sur-Mess.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de Luxembourg à L-4976 Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.

2.- Modification afférente de la première phrase de l'article deux des statuts.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société de Luxembourg à Bettange-sur-Mess et de modifier, en conséquence, la première phrase de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Première phrase.** Le siège de la société est établi à Bettange-sur-Mess.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-4976 Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. Van Caillie, V. Van Caillie-Mikolajczak, A. Thill, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 91S, fol. 90, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1996.

M. Elter.

(26626/210/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**COLFIN S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-4976 Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 17.430.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1996.

M. Elter.

(26627/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**COPAFINA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 22.678.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le cinq juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COPAFINA S.A., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse,

inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 22.678,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 mars 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 108 du 17 avril 1985

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentaire en date du 18 août 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 357 du 10 décembre 1987.

De l'accord de l'assemblée, cette dernière est présidée par Monsieur Marc Jones, expert-comptable, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

La fonction du secrétaire est remplie par Madame Simone Fehlen, sans état, demeurant à Senningerberg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Madame Suzanne Meres, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présence que les 2.750 (deux mille sept cent cinquante) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune sont dûment présentes ou représentées à cette assemblée.

Laquelle liste de présence, ainsi que la procuration des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes, avec lesquelles elles seront soumises aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Mise en liquidation volontaire de la société.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Divers.

III. Que la présente assemblée, composée d'un nombre d'actionnaires représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour et que l'on a pu faire valablement abstraction de convocation probable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

Est nommée liquidateur, Madame Suzanne Meres, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et d'apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale des associés.

*Clôture de l'assemblée:*

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: S. Meres, S. Fehlen, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 juillet 1996, vol. 826, fol. 19, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 juillet 1996.

J. Delvaux.

(26630/208/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**CHEMIEANLAGEN AG, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 7.804.

DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 925, fol. 3, case 7, aux droits de cinq cents francs (fr. 500,-),

que la société anonyme CHEMIEANLAGEN AG, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, susdit, alors de résidence à Mersch, en date du 28 décembre 1967, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 16 du 6 décembre 1968, au capital de sept cent mille dollars des Etats-Unis (USD 700.000,-), représenté par sept mille (7.000) actions de cent dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune, entièrement libérées,

a été dissoute et liquidée par le fait de la réunion en une seule main de toutes les actions de ladite société anonyme CHEMIEANLAGEN AG, ce qui a été expressément décidé par l'actionnaire unique.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 1996.

C. Hellinckx.

(26622/215/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**COMPAGNIE DE VOYAGES TOURAIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 6, rue Walram.

R. C. Luxembourg B 18.838.

Les bilans et les annexes au 31 décembre 1995 et au 31 décembre 1994, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 juillet 1996, vol. 481, fol. 96, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Le mandat du gérant a été renouvelé pour un terme d'un an, son mandat prenant fin lors de la réunion des associés qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 1996.

Signature.

(26628/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

---

**SOCIETE EUROPEENNE DE CONSERVE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 43.611.

Le bilan consolidé au 30 juin 1995 de CONSORZIO COOPERATIVO CONSERVE ITALIA Soc. Coop. a r.l., enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1996, vol. 481, fol. 89, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996 sur le dossier de SOCIETE EUROPEENNE DE CONSERVE S.A. en vertu de l'article 314(1) de la loi du 10 août 1915 et tel que modifié par la suite.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, juillet 1996.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

(26629/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

---

**D.A.S. LUXEMBURG ALLGEMEINE RECHTSSCHUTZ-VERSICHERUNG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 41.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 98, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Luxembourg, le 25 juillet 1996.

Pour D.A.S. LUXEMBURG

ALLGEMEINE RECHTSSCHUTZ-VERSICHERUNG S.A.

FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG

E. Schmit

(26631/507/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

---

**D.M.B. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1451 Luxembourg, 19, rue Théodore Eberhard.

R. C. Luxembourg B 52.873.

## EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1996, vol. 915, fol. 43, case 4, que les actions de la société D.M.B. HOLDING S.A. ont fait l'objet d'une libération complémentaire de 75 %, de sorte que son capital social est désormais entièrement libéré.

Pour extrait, délivré fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 1996.

A. Schwachtgen.

(26634/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

---

**ERGECO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 29.220.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 1996, vol. 481, fol. 79, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 1996.

Signature.

(26639/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

---

**EURO ASSECURA S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

Gemäß der außerordentlichen Generalversammlung vom 26. August 1994 wurden folgende Beschlüsse mit Wirkung ab 24. August 1994 gefaßt:

Die Niederlegung der Mandate der bisherigen Verwaltungsmitglieder und des Rechnungskommissars wurden zur Kenntnis genommen.

Es wurden zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern ernannt:

Herr Dieter Bick, Wiesenstraße 1A, 50181 Bedburg (Deutschland), Vorsitzender;

Herr Hans Frontscheck, 108-41 Union TPK Fores Hills NY 11375 (USA);

Herr Herbert Kommer, Hauptstraße 17, 53520 Dümpelfeld (Deutschland).

Zum Rechnungskommissar wurde Frau Sylvia Trautmann ernannt.

Für die EURO ASSECURA  
PRICE WATERHOUSE  
Société Anonyme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 99, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26640/523/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**D.M. SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Esch-sur-Alzette, 1, rue Joseph Kieffer.

R. C. Luxembourg B 27.035.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trois juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée dénommée D.M. SERVICES, ayant son siège social à Esch-sur-Alzette,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 27.035,

constituée initialement sous la dénomination de A.B. SERVICES, par-devant le même notaire Delvaux, en date du 25 novembre 1987, publié au Mémorial C, n° 56 du 4 mars 1988.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 29 novembre 1988, publié au Mémorial C, page 2551 de 1989.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain Bruyneel, administrateur de sociétés, demeurant à Jalhay (B).

Monsieur le président nommé à la fonction de secrétaire, Madame Suzanne Schaeffer, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée désigne à la fonction de scrutateur, Monsieur Emile Sprunck, employé privé, demeurant à Strassen.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que suivant la liste de présence, tous les associés, représentant l'intégralité du capital social de dix millions de francs luxembourgeois (LUF 10.000.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000,-) chacune, sont présents ou représentés à la présente assemblée, laquelle se considère comme valablement constituée et peut décider valablement sur les points à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que la présente assemblée a pour

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 16, afin de lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

2. Modification de l'article 17, afin de lui donner la teneur suivante:

«Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels, qui sont à envoyer à chaque associé avant le premier avril de l'année qui suit la clôture, accompagnés du certificat de révision à établir par un réviseur agréé.»

3. Modification de l'article 6 pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à dix millions de francs luxembourgeois (LUF 10.000.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000,-) chacune, entièrement libérées et détenues comme suit:

1) La société I.T.U., S.à r.l., huit cent trente parts sociales . . . . .	830
2) Madame Suzanne Schaeffer, cent soixante-dix parts sociales . . . . .	170
Total: mille parts sociales . . . . .	1.000

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées.»

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, a pris séparément et, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la modification de l'article 16, afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide la modification de l'article 17, afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels, qui sont à envoyer à chaque associé avant le premier avril de l'année qui suit la clôture, accompagnés du certificat de révision à établir par un réviseur agréé.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide que l'exercice en cours a commencé le premier juillet 1996 pour se terminer le trente et un décembre 1996.

L'assemblée décide la modification de l'article 6 pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à dix millions de francs luxembourgeois (LUF 10.000.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000,-) chacune, entièrement libérées et détenues comme suit:

1) La société I.T.U., S.à r.l., huit cent trente parts sociales . . . . .	830
2) Madame Suzanne Schaeffer, cent soixante-dix parts sociales . . . . .	170
Total: mille parts sociales . . . . .	<u>1.000</u>

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées.»

Le notaire qui comprend et parle la langue française et la langue allemande déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version en langue allemande.

Pus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président clôture l'assemblée. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte allemand, le texte français fera foi.

Dont acte, fait à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétations données aux comparants dans une langue d'eux connue, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

**Deutsche Übersetzung - Traduction allemande:**

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am dritten Juli.

Vor dem amtierenden Notar Jacques Delvaux, mit Amtswohnsitz in Esch an der Alzette.

Hat sich die ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung namens D.M. SERVICES, mit Gesellschaftssitz in Esch an der Alzette, eingetragen im Handelsregister von und zu Luxemburg unter der Sektion B und der Nummer 27.035,

gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen von dem amtierenden Notar am 25. November 1987, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 56 vom 4. März 1988.

Die Satzung der Gesellschaft wurden des öfteren abgeändert und zum letzten Mal gemäss einer Urkunde, aufgenommen von Notar Delvaux am 29. November 1988, veröffentlicht im Mémorial C, Seite 2551 von 1989.

Die Versammlung wird eröffnet durch Herrn Alain Bruyneel, Gesellschaftsvorsitzender, wohnhaft in Jalhay (B).

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Suzanne Schaeffer, Privatbeamtin, wohnhaft in Esch an der Alzette.

Zum Stimmzähler wird gewählt Herr Emile Sprunck, Privatbeamter, wohnhaft in Strassen.

Nachdem das Versammlungsbüro so gebildet wurde, wurde eine Anwesenheitsliste, aufgestellt nach Unterschrift, welche durch die anwesenden Gesellschafter und durch die Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter, sowie durch die Mitglieder des Büros und des amtierenden Notars, der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Alsdann klärt der Vorsitzende und ersucht den amtierenden Notar, folgendes zu Protokoll zu nehmen:

I. Dass gemäß genannter Anwesenheitsliste, alle Gesellschafter, welche das gezeichnete Kapital von zehn Millionen Luxemburger Franken, eingeteilt in tausend Anteile von je zehntausend Luxemburger Franken besitzen, anwesend oder vertreten sind, und daß somit diese Versammlung über alle Punkte der Tagesordnung beraten und beschließen kann, ohne vorherige Einladung.

II. Daß die Tagesordnung wie folgt lautet:

*Tagesordnung:*

1. Abänderung des Artikels 16, um diesem folgenden Wortlaut zu geben:

«Das Gesellschaftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.»

2. Abänderung des Artikels 17, um diesem folgenden Wortlaut zu geben:

«Jedes Jahr, am einunddreißigsten Dezember erstellt die Geschäftsführung einen Jahresabschluß, welcher vor dem ersten April des folgenden Jahres den Gesellschaftern, mit dem Testat eines zugelassenen Prüfers zuzustellen ist.»

3. Abänderung des Artikels 6, um diesem folgenden Wortlaut zu geben:

«Das Stammkapital ist auf zehn Millionen Luxemburger Franken festgesetzt, eingeteilt in tausend (1.000) Anteile zu je zehntausend Luxemburger Franken, welche voll eingezahlt sind, und wie folgt aufgeteilt sind:

1) I.T.U, S.à r.l., achthundertdreissig Anteile . . . . .	830
2) Dame Suzanne Schaeffer, hundertsiebzig Anteile . . . . .	170
Total: tausend Anteile . . . . .	<u>1.000</u>

Die Summe von zehn Millionen Luxemburger Franken ist voll eingezahlt worden.»

Alsdann werden nachdem die Versammlung die Erläuterungen des Vorsitzenden genehmigt hat, und nach erfolgter Beratung durch die Versammlung, welche sich als beschlußfähig erkennt, folgende Beschlüsse einzeln und einstimmig gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Versammlung beschliesst die Abänderung des Artikels 16, um diesem folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 16.** Das Gesellschaftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.»

*Zweiter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst die Abänderung des Artikels 17, um diesem folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 17.** Jedes Jahr, am einunddreissigsten Dezember, erstellt die Geschäftsführung einen Jahresabschluss, welcher vor dem ersten April des folgenden Jahres den Gesellschaftern, mit dem Testat eines zugelassenen Prüfers zuzustellen ist.»

*Dritter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst, daß das laufende Gesellschaftsjahr am ersten Juli 1996 begonnen hat und am einunddreissigsten Dezember 1996 abgeschlossen wird.

*Vierter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst die Abänderung des Artikels 6, um diesem folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 6.** Das Stammkapital ist auf zehn Millionen Luxemburger Franken festgesetzt, eingeteilt in tausend (1.000) Anteile zu je zehntausend Luxemburger Franken, welche voll eingezahlt sind, und wie folgt aufgeteilt sind:

1) I.T.U, S.à r.l., achthundertdreissig Anteile . . . . .	830
2) Dame Suzanne Schaeffer, hundertsiebzig Anteile . . . . .	170
Total: tausend Anteile . . . . .	1.000

Die Summe von zehn Millionen Luxemburger Franken ist voll eingezahlt worden.»

Der Notar, der die französische und deutsche Sprache beherrscht, erklärt hierdurch, dass auf Wunsch der Komparten die gegenwärtige Urkunde in französischer Sprache erstellt wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Wunsch der gleichen Komparten wird im Falle von Abweichungen zwischen dem französischen und dem deutschen Text der französische Wortlaut vorwiegen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Esch an der-Alzette, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Erschienenen, alle vom Notar, nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Büros mit Uns, Notar, die gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: A. Bruyneel, S. Schaeffer, E. Sprunck, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 juillet 1996, vol. 826, fol. 19, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 juillet 1996.

J. Delvaux.

(26632/208/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**D.M. SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Esch-sur-Alzette, 1, rue Joseph Kieffer.

R. C. Luxembourg B 27.035.

Statuts coordonnés suite à l'assemblée générale extraordinaire du 3 juillet 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 juillet 1996.

J. Delvaux.

(26633/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**ELYOT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. ELYOT, Société civile immobilière).**

Siège social: Junglinster.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le premier juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société civile immobilière ELYOT, avec siège social à Junglinster,

constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 mai 1994, publié au Mémorial C, numéro 372 du 1<sup>er</sup> octobre 1994, et dont les statuts ont été modifiés suivant assemblée générale sous seing privé du 20 juin 1995, publiée au Mémorial C, numéro 66 du 7 février 1996.

L'assemblée se compose de:

- I. 1) Monsieur Rodolphe dit Dolphe Kutter, chimiste, demeurant à Moutfort, 48, rue Kiem,
- 2) Monsieur François Hastert, chimiste, demeurant à Girst, 2, Duerfstrooss,
- 3) Monsieur Jean-Pierre dit John Thoma, biochimiste, demeurant à Bourglinster, 25, rue de Junglinster,
- 4) Monsieur Camille Lieners, chimiste, demeurant à Holzthum, 7, place de l'Eglise,
- 5) Monsieur Kubad Al Haidari, pharmacien, demeurant à Howald, 237, route de Thionville.

II. La société anonyme REQUILAB, ayant son siège social à L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale,



ici représentée par ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Rodolphe dit Dolphe Kutter, chimiste, demeurant à Moutfort, 48, rue Kiem,
- Monsieur François Hastert, chimiste, demeurant à Girst, 2, Duerfstrooss,
- Monsieur Jean-Pierre dit John Thoma, biochimiste, demeurant à Bourglinster, 25, rue de Junglinster,
- Monsieur Camille Lieners, chimiste, demeurant à Holzthum, 7, place de l'Eglise,
- Monsieur Kubad Al Haidari, pharmacien, demeurant à Howald, 237, route de Thionville.

III. La société anonyme holding KHATHAL S.A.H., ayant son siège social à L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale,

ici représentée par ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Rodolphe dit Dolphe Kutter, chimiste, demeurant à Moutfort, 48, rue Kiem,
- Monsieur François Hastert, chimiste, demeurant à Girst, 2, Duerfstrooss,
- Monsieur Jean-Pierre dit John Thoma, biochimiste, demeurant à Bourglinster, 25, rue de Junglinster,
- Monsieur Camille Lieners, chimiste, demeurant à Holzthum, 7, place de l'Eglise,
- Monsieur Kubad Al Haidari, pharmacien, demeurant à Howald, 237, route de Thionville.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que le capital social de la société civile immobilière ELYOT est fixé à un million de francs (1.000.000,- LUF), représenté par cent (100) parts d'intérêt de dix mille francs (10.000,- LUF) chacune, entièrement souscrites et libérées.

- Que les comparants sub I. - 1) à 5) sont les seuls associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Monsieur Rodolphe dit Dolphe Kutter, préqualifié, cède par la présente ses trente-cinq (35) parts qu'il détient à la société anonyme REQUILAB, avec siège à Junglinster, laquelle accepte par l'intermédiaire de deux de ses administrateurs, à savoir Monsieur Kubad Al Haidari et Monsieur Jean-Pierre dit John Thoma, préqualifiés, pour le prix de trois cent cinquante mille francs (LUF 350.000,-), montant que le cédant reconnaît avoir reçu présentement de la cessionnaire, ce dont quittance.

Monsieur François Hastert, préqualifié, cède par la présente ses vingt (20) parts qu'il détient à la société anonyme REQUILAB, prédite, laquelle accepte par l'intermédiaire de deux de ses administrateurs, à savoir Monsieur Kubad Al Haidari et Monsieur Jean-Pierre dit John Thoma, préqualifiés, pour le prix de deux cent mille francs (200.000,- LUF), montant que le cédant reconnaît avoir reçu présentement de la cessionnaire, ce dont quittance.

Monsieur Jean-Pierre dit John Thoma, préqualifié, cède par la présente ses sept virgule cinq (7,5) parts qu'il détient à la société anonyme REQUILAB, prédite, laquelle accepte par l'intermédiaire de deux de ses administrateurs, à savoir Monsieur François Hastert et Monsieur Rodolphe dit Dolphe Kutter, préqualifiés, pour le prix de soixante-quinze mille francs (75.000,- LUF), montant que le cédant reconnaît avoir reçu présentement de la cessionnaire, ce dont quittance.

Monsieur Camille Lieners, préqualifié, cède par la présente ses trente (30) parts qu'il détient à la société anonyme REQUILAB, prédite, laquelle accepte par l'intermédiaire de deux de ses administrateurs, à savoir Monsieur François Hastert et Monsieur Rodolphe dit Dolphe Kutter, préqualifiés, pour le prix de trois cent mille francs (300.000,- LUF), montant que le cédant reconnaît avoir reçu présentement de la cessionnaire, ce dont quittance.

Monsieur Kubad Al Haidari, préqualifié, cède par la présente ses sept virgule cinq (7,5) parts qu'il détient à la société anonyme REQUILAB, prédite, laquelle accepte par l'intermédiaire de deux de ses administrateurs, à savoir Monsieur François Hastert et Monsieur Rodolphe dit Dolphe Kutter, préqualifiés, pour le prix de soixante-quinze mille francs (75.000,- LUF), montant que le cédant reconnaît avoir reçu présentement de la cessionnaire, ce dont quittance.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social, de sorte que l'article 2 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la construction et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles et la mise en valeur du propre patrimoine immobilier.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de transformer la société civile immobilière ELYOT en société à responsabilité limitée et qui aura la dénomination de ELYOT, S.à r.l. sans pour autant changer l'objet et la durée de la société.

Par cette transformation de la société civile immobilière ELYOT en une société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée. La société à responsabilité limitée est la continuation de la société civile immobilière telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de transformer les parts d'intérêt de l'ancienne société civile immobilière en parts sociales d'une valeur nominale de dix mille francs (10.000,- LUF) chacune, qui sont attribuées à l'associé unique conformément à sa participation dans la société civile immobilière transformée.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de procéder à la refonte des statuts afin de les adapter à la nouvelle forme de société, comme suit:

«ELYOT, S.à r.l.

Siège social: Junglinster.

### **Titre I. - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de ELYOT, S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la construction et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles et la mise en valeur du propre patrimoine immobilier.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Junglinster.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

### **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme d'un million de francs (1.000.000,- LUF), divisé en cent (100) parts sociales de dix mille francs (10.000,- LUF) chacune, souscrit intégralement par la société anonyme REQUILAB, ayant son siège social à Junglinster.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société. Les parts sociales ne peuvent être données en gage.

### **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un conseil de gérance composé de membres associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

**Art. 14.** Les membres du conseil de gérance ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux membres du conseil de gérance par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée accorde décharge aux administrateurs de la société civile immobilière ELYOT pour l'exécution de leur mandat.

#### *Sixième résolution*

La société est administrée par un conseil de gérance composé de cinq membres, à savoir:

- 1) Monsieur Rodolphe dit Dolphe Kutter, chimiste, demeurant à Moutfort, 48, rue Kiem,
- 2) Monsieur François Hastert, chimiste, demeurant à Girst, 2, Duerfstrooss,
- 3) Monsieur Jean-Pierre dit John Thoma, biochimiste, demeurant à Bourglinster, 25, rue de Junglinster,
- 4) Monsieur Camille Lieners, chimiste, demeurant à Holzthum, 7, place de l'Eglise,
- 5) Monsieur Kubad Al Haidari, pharmacien, demeurant à Howald, 237, route de Thionville.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de douze millions de francs (12.000.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel d'un million de francs (1.000.000,- LUF) à treize millions de francs (13.000.000,- LUF), par la création et

l'émission de mille deux cents (1.200) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs (10.000,- LUF) chacune, à souscrire en numéraire.

Les mille deux cents (1.200) parts sociales nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de l'associé unique comme suit:

- mille soixante-dix (1.070) parts sociales par la société anonyme REQUILAB, prédite;
- cent trente (130) parts sociales par la société anonyme holding KHATHAL S.A.H., ayant son siège social à L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.

Le montant de douze millions de francs (LUF 12.000.000,) a été apporté en numéraire, de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Huitième résolution*

A la suite de la décision qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de treize millions de francs (13.000.000,- LUF), divisé en mille trois cents (1.300) parts sociales de dix mille francs (10.000,- LUF) chacune, souscrites comme suit:

- La société anonyme REQUILAB, ayant son siège social à L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale, mille cent soixante-dix parts sociales . . . . .	1.170
- La société anonyme holding KHATHAL S.A.H., ayant son siège social à L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale, cent trente parts sociales . . . . .	130
Total: mille trois cents parts sociales . . . . .	<u>1.300</u> »

#### *Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société en raison des présentes, sont évalués à la somme de cent mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Kutter, F. Hastert, J. Thoma, C. Lieners, K. Al Haidari, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 juillet 1996, vol. 498, fol. 41, case 9. – Reçu 120.000 francs.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 juillet 1996.

J. Seckler.

(26637/231/187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

#### **ELYOT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

Siège social: Junglinster.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 juillet 1996.

J. Seckler  
*Notaire*

(26638/231/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

#### **EUROPROP HOLDING (LUXEMBOURG) I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 32.112.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 1996, vol. 481, fol. 79, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 1996.

Signature.

(26644/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

#### **EUROPROP HOLDING (LUXEMBOURG) II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 32.113.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 1996, vol. 481, fol. 79, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 1996.

Signature.

(26645/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**EUROP CONTINENTS HOLDING, Société Anonyme,  
(anc. S.E.G., SOCIETE D'EQUIPEMENT GENERAL).**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 16.913.

Société constituée sous la forme de société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SOCIETE D'EQUIPEMENT POUR L'AFRIQUE (S.E.A.) suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 juillet 1979, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 251 du 29 octobre 1979. Les statuts ont été modifiés, et notamment la dénomination sociale, qui a été changée en SOCIETE D'EQUIPEMENT GENERAL (S.E.G.), suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 27 novembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 39 du 16 février 1987. Les statuts ont ensuite été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 27 septembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 107 du 6 mars 1991. Enfin, les statuts ont été modifiés, et notamment la dénomination sociale, qui a été changée en EUROP CONTINENTS HOLDING, suivant acte reçu par le même notaire en date du 7 mai 1996, acte non encore publié.

Le capital social de la société a été libéré par voie d'apport de l'universalité des biens actifs et passifs de la SOCIETE D'EQUIPEMENT POUR L'AFRIQUE, Société Anonyme, dont le siège social était précédemment à Libreville (République Gabonaise) et inscrite au Registre de Commerce de cette ville sous le numéro 29b, elle-même issue de la fusion, en 1953, de la société anonyme LE MATERIEL COLONIAL avec la société anonyme dénommée SOCIETE D'ENTREPRISES AFRICAINES, cette dernière ayant été créée à Paris, le 15 décembre 1921 et ayant transféré son siège social à Libreville (République Gabonaise) en mai 1946.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 99, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 1996.

EUROP CONTINENTS HOLDING  
Société Anonyme  
Signature

(26641/546/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**EUROP CONTINENTS HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 16.913.

EXTRAIT

Lors de sa réunion à Luxembourg du 24 juillet 1996 et à la suite de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 1995, le conseil d'administration de la société anonyme EUROP CONTINENTS HOLDING a confirmé Monsieur Jean-Marc Beaujolin dans ses fonctions de président et d'administrateur-délégué de la société.

Pour extrait conforme  
EUROP CONTINENTS HOLDING  
Société Anonyme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 99, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26642/546/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**EUROP CONTINENTS HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 16.913.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire annuelle du 24 juillet 1996 a pris les résolutions suivantes:

1) L'assemblée générale constate que le bénéfice de l'exercice s'élève à 697.551,67 francs français. Elle décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter ce résultat bénéficiaire au report à nouveau portant celui-ci de 2.858.227,11 à 3.555.778,78 francs français.

2) L'assemblée générale décide, conformément à la proposition du conseil d'administration, de réaffecter la réserve pour risques, d'un montant de 1.946.917,02 francs français, au poste réserves générales. Les réserves générales s'élèveront désormais, après affectation, à 8.747.451,02 francs français.

3) L'assemblée générale renouvelle, pour une durée d'une année, le mandat d'administrateur de:

Madame Christiane Beaujolin,  
Messieurs Jean-Marc Beaujolin, et  
Marc Deferne.

Le mandat de tous les administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1996.

4) L'assemblée nomme, en qualité d'administrateur, Monsieur Carlo Franceschini, administrateur de sociétés, demeurant à I-50132 Firenze.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé viendra à échéance, ensemble avec celui des administrateurs en fonction, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1996.

5) L'assemblée générale renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société AUDITRUSTEE S.A., avec siège à Carouge (Suisse).

Le mandat de commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1996.

6) L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Pour extrait conforme  
EUROP CONTINENTS HOLDING  
Société Anonyme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 99, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26643/546/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

---

**EGECAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: Mersch.  
R. C. Luxembourg B 13.848.

Les documents de clôture de l'année 1994, enregistrés à Mersch, le 12 juillet 1996, vol. 122, fol. 11, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, juillet 1996.

Pour EGE CAR, S.à r.l. (en liquidation)  
FIDUCIAIRE N. AREND  
Signature

(26635/568/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

---

**EGECAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: Mersch.  
R. C. Luxembourg B 13.848.

Les documents de clôture de l'année 1995, enregistrés à Mersch, le 12 juillet 1996, vol. 122, fol. 11, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, juillet 1996.

Pour EGE CAR, S.à r.l. (en liquidation)  
FIDUCIAIRE N. AREND  
Signature

(26636/568/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

---

**EUROTAN S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 30.733.

The balance sheet as at December 31st, 1995, registered in Luxembourg on July 25th, 1996, Vol. 481, Fol. 100, Case 10, has been deposited at Trade Register of Luxembourg on July 26th, 1996.

ALLOCATION OF RESULTS

- To be carried forward . . . . . USD 18,723.00

As for publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, July 25th, 1996.

Signature.

(26646/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

---

**GGF ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 31.116.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 1996, vol. 481, fol. 81, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Signature.

(26652/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

---

**EUSTATIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 53.363.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juillet 1996, que:

1. Décharge est accordée aux administrateurs démissionnaires, Monsieur Norbert Schmitz, Monsieur Norbert Werner et Monsieur Jean Bintner pour le reste de leur mandat.
2. Monsieur Roeland P. Pels, maître en droit, résidant au 24, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Monsieur Dirk C. Oppelaar, maître en droit, résidant au 10, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, et Mademoiselle Anne Compère, employée, résidant au 186/10 avenue Patton, B-6700 Arlon, sont élus au poste d'administrateur.
3. Décharge est accordée au commissaire aux comptes démissionnaire, Monsieur Eric Herremans pour le reste de son mandat.
4. WELLINGTON LIMITED, société ayant son siège social au 48 Fitzwilliam Square, Dublin 2, Irlande, est élue au poste de commissaire aux comptes.
5. Le siège social de la société est transféré du 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 juillet 1996.

Pour extrait conforme  
R. P. Pels  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 99, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26647/724/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**EXPAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 55.015.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comaru:

Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une décision du conseil d'administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée EXPAR S.A., avec siège social à Luxembourg, 35, rue Glesener, prise en sa réunion du 20 juin 1996, une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

1. - Que la société EXPAR S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 mai 1996, en voie de publication au Mémorial.
2. - Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à un million deux cent cinquante mille francs belges (BEF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions, chacune d'une valeur nominale de mille francs belges (BEF 1.000,-), entièrement libérées.
3. - Qu'aux termes de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à BEF 25.000.000,- (vingt-cinq millions de francs belges), représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions, chacune d'une valeur nominale de BEF 1.000,- (mille francs belges).
4. - Que l'alinéa 3 du même article 5 des statuts est libellé comme suit:  
Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir du 10 mai 1996, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.
5. - Que l'alinéa 4 du même article 5 des statuts est libellé comme suit:  
Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.
6. - Que dans sa réunion du 20 juin 1996, le conseil d'administration a décidé de réaliser une tranche du capital autorisé de BEF 6.250.000,- (six millions deux cent cinquante mille francs belges), pour porter le capital souscrit de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs belges (BEF 1.250.000,-) à sept millions cinq cent mille francs belges (BEF 7.500.000,-), par la création de six mille deux cent cinquante (6.250) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs belges (BEF 1.000,-) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,  
et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par la société de droit luxembourgeois EXPANSIA INTERNATIONAL S.A. qui souscrit toutes les six mille deux cent cinquante (6.250) actions nouvelles, moyennant une contribution en espèces de six millions deux cent cinquante mille francs belges (BEF 6.250.000,-),

l'actionnaire Monsieur François Winandy ayant déclaré expressément renoncer à son droit de souscription préférentiel, une copie de cette renonciation restera annexée aux présentes.

7. - Que la réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de six millions deux cent cinquante mille francs belges (BEF 6.250.000,-) se trouvait à la disposition de la société en date du 20 juin 1996 ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

8. - Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à sept millions cinq cent mille francs belges (BEF 7.500.000,-), de sorte que l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital autorisé de la société tel que défini plus amplement à l'alinéa 3 ci-après, est fixé à BEF 25.000.000,- (vingt-cinq millions de francs belges) représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions, chacune d'une valeur nominale de BEF 1.000,- (mille francs belges).

Le capital souscrit de la société est fixé à BEF 7.500.000,- (sept millions cinq cent mille francs belges), représenté par 7.500 (sept mille cinq cents) actions, chacune d'une valeur nominale de BEF 1.000,- (mille francs belges), entièrement libérées.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir du 10 mai 1996, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

#### *Evaluation - Frais*

Les frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à 120.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Winandy, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 juillet 1996, vol. 826, fol. 12, case 2. – Reçu 62.500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 juillet 1996.

J. Delvaux.

(26648/208/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

#### **EXPAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 55.015.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital daté du 28 juin 1996 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 juillet 1996.

J. Delvaux.

(26649/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

#### **IMEXCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 32, rue Astrid.

R. C. Luxembourg B 22.524.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée IMEXCO S.A., ayant son siège social à L-1143 Luxembourg, 32, rue Astrid, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 22.524,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler de résidence à Junglinster, en date du 21 février 1985, publié au Mémorial C numéro 75 du 13 mars 1985, dont les statuts ont été modifiés par reçu par le notaire Jean-Paul Henckx, de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars 1989, publié au Mémorial C numéro 182 du 4 juillet 1989, et par acte reçu par le prédit notaire Jean Seckler, en date du 19 novembre 1987, publié au Mémorial C numéro 52 du 29 février 1988, et en date du 20 mai 1996, non encore publié au Mémorial C,

au capital social d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- Frs.), représenté par cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur de dix mille francs (10.000,- Frs.) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques Remy, employé privé, demeurant à Elvange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Christine Walhain, employée privée, demeurant à Orsinfang.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Claude Gaub, employé privé, demeurant à Linger.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Que la présente assemblée a pour

*Ordre du jour:*

1. - Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

- Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu pour objet le même ordre du jour et réunie devant le notaire instrumentaire en date du 20 mai 1996 n'a pu délibérer valablement, de sorte que la présente assemblée générale a été convoquée conformément aux dispositions de l'article 67-1 de la loi sur les sociétés commerciales, quel que soit le nombre d'actions représentées.

- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par un avis de convocation publié au Recueil du Mémorial C numéro 256 du 25 mai 1996, et numéro 285 du 11 juin 1996, au quotidien «Lëtzebuurger Journal» du 24 mai 1996 et du 11 juin 1996, et au quotidien «Tageblatt» du 24 mai 1996 et 11 juin 1996.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

- Que les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer; il en résulte que soixante-deux actions sont représentées.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à cette Assemblée, signées ne varietur par les comparants.

- Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution unique*

Au vu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de mettre la société en liquidation et de nommer Monsieur Jacques Remy, employé privé, demeurant à Elvange, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Remy, C. Walhain, C. Gaub, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 juillet 1996, vol. 498, fol. 41, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 juillet 1996.

J. Seckler.

(26655/231/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**HANSATREU AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.

R. C. Luxembourg B 29.514.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 100, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Signature.

(26653/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**HANSATREU AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.

R. C. Luxembourg B 29.514.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 100, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Signature.

(26654/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.



**GETS MARKETING COMPANY, Société Coopérative.**

Siège social: L-1013 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 33.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, tels qu'approuvés par l'assemblée générale des associés et enregistrés à Luxembourg, le 23 juillet 1996, vol. 481, fol. 89, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

*Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale des associés tenue le 21 juin 1996*

L'assemblée générale décide d'augmenter le nombre des membres du conseil d'administration et de porter ce nombre de dix à onze.

L'assemblée générale approuve la nomination des nouveaux membres du conseil d'administration, qui sont les suivants:

- AEROFLOT RUSSIAN AIRLINES (SU), Leningradsky Prospect 37, Moscow 125167, Russia;
- AIR MALAWI (QM), P.O. Box 84, Blantyre, Malawi;
- ALM ANTILLEAN AIRLINES (LM), Curaçao Hato Int'l Airport, Willemstad, Curaçao, Netherlands Antilles, vice-président;
- BALKAN BULGARIAN AIRLINES (LZ), Airport Sofia, Sofia 1540, Bulgaria, vice-président;
- KENYA AIRWAYS (KQ), P.O. Box 19002, Nairobi, Kenya, président;
- QATAR AIRWAYS (Q7), P.O. Box 22550, Doha, Qatar;
- AIR NIUGINI (PX), P.O. Box 7186, Papua, New Guinea;
- GHANA AIRWAYS LIMITED (GH), Ghana Airways House, P.O. Box 1636, Accra, Ghana;
- UGANDA AIRLINES (QU), Head office-Airways House, 6 Colville Street, P.O. Box 5740, Kampala, Uganda;
- ROYAL NEPAL AIRLINES (RA), P.O. Box 401, Kanti Path, Kathmandu, Nepal;
- AERO ZAMBIA LTD. (Z9), Private Bag E 717, Lusaka, Zambia.

L'assemblée générale réélit le commissaire aux comptes pour une durée d'un an.

Luxembourg, le 26 juillet 1996.

*Pour GETS MARKETING COMPANY*  
Signature

(26651/267/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**INNOVASYS EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 50.633.

Il résulte d'un acte sous seing privé daté du 15 mai 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 35, case 6, que les rubriques suivantes doivent être modifiées:

*Siège social*

A remplacer par: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.

*Conseil d'administration*

Ont démissionné:

Monsieur Raoul Avenier, Monsieur André Marchal, Monsieur Frédéric Thibur.

Ont été nommés:

Monsieur Marc Boulanger, président du conseil d'administration et administrateur-délégué pour toute opération bancaire;

Madame Corinne Estegassy, épouse Gemen;

Mademoiselle Isabelle Sauvage.

*Pour la société*  
Signature

(26657/210/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**INTERBETON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 20.164.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Marc Fischbach, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 31 janvier 1983, acte publié au Mémorial C, n° 69 du 16 mars 1983.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1996, vol. 481, fol. 86, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INTERBETON S.A.*  
KPMG Financial Engineering  
Signature

(26658/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**INTERCHARTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 15.101.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 juillet 1996, vol. 481, fol. 90, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 1996.

Signature.

(26659/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**EMTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.  
R. C. Luxembourg B 38.315.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 100, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Signature.

(26656/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**INTERNATIONAL MACCAFERRI GABIONS HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 16.271.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 1996, vol. 481, fol. 79, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 1996.

Signature.

(26662/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**INTERMEX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 15.134.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-seventh of June.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of INTERMEX HOLDING S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg and entered in the register of commerce and companies in Luxembourg, section B under number 15.134, established in accordance with the deed passed before Maître André Prost, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, acting in replacement of Maître Carlo Funck, notary residing in Luxembourg on the 27th May 1977, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on the 22nd September 1977.

The Articles of Incorporation were amended on several occasions and the last time by deed of the undersigned notary dated 21st June 1994 and published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on the 9th November 1994.

The meeting was presided over by Mr Yves Prussen, doctor at law, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Pierre Elvinger, master at law, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Pit Reckinger, master at law, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to record that:

I) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II) As appears from the attendance list, all one million seven hundred and twenty-three thousand twenty (1,723,020) shares of the Company are present or represented, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III) The agenda of this extraordinary general meeting is the following:

1) To approve the redemption by the Company of one million two hundred and ninety thousand three (1,290,003) shares of no par value at a price of US dollars forty point thirty-one (USD 40.31) per share, by way of reduction of distributable reserves of the Company in the amount of fifty-two million twenty US dollars and ninety-three cents (USD 52,000,020.93).

2) To approve the cancellation of one million two hundred and ninety thousand and three (1,290,003) shares of the Company.

3) To approve the amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation as a result of such redemption and cancellation.

4) To authorize the Board of Directors to pay in cash to the holders of the redeemed shares US dollars forty point thirty-one (USD 40.31) per share and to take all further steps required by law.

The foregoing was approved by the meeting which thereupon unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of shareholders approves the redemption of one million two hundred and ninety thousand three (1,290,003) shares at a price of US dollars forty point thirty-one (USD 40.31) per share, by way of reduction of distributable reserves of the Company.

*Second resolution*

Based upon the foregoing resolution, the general meeting of shareholders approves the cancellation upon completion of such redemption, of one million two hundred and ninety thousand and three (1,290,003) shares of the Company pro rata to the shares held by the shareholders.

*Third resolution*

The board of directors is authorized to carry out the above resolutions as to redemption cancellation of the shares and payment to the shareholders of US dollars forty point thirty-one (USD 40.31) in cash per share redeemed.

*Fourth resolution*

The general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to state, upon implementation of the above resolutions, the amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation which will be the consequence of the implementation of this reduction of capital.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A été tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de INTERMEX HOLDING S.A., société anonyme ayant son siège à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 15.134, établie par acte reçu par Maître André Prost, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie agissant en remplacement de Maître Carlo Funck, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 mai 1977, publié au Mémorial C le 22 septembre 1977.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises, le dernier acte ayant été reçu par le notaire soussigné en date du 21 juin 1994, publié au Mémorial C le 9 novembre 1994.

L'assemblée fut présidée par M. Yves Prussen, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire, M. Pierre Elvinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée nomme comme scrutateur, M. Pit Reckinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et a demandé au notaire d'acter que:

I) Les actionnaires présents et représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont montrés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Cette liste ainsi que les procurations seront annexées à ce présent acte pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

II) Comme il résulte de la liste de présence, un million sept cent vingt-trois mille vingt (1.723.020) actions de la société sont présentes ou représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est comme suit:

1) D'approuver le rachat par la société d'un million deux cent quatre-vingt-dix mille trois (1.290.003) actions sans valeur nominale à un prix de quarante virgule trente et un dollars US (40,31 USD) par voie de réduction des réserves distribuables de la société pour un montant de cinquante-deux millions vingt dollars US et quatre-vingt-treize cents (52.000.020,93 USD)

2) D'approuver l'annulation d'un million deux cent quatre-vingt-dix mille et trois (1.290.003) actions de la société.

3) D'approuver la modification de l'article 5 des statuts à la suite de ce rachat et de cette annulation.

4) D'autoriser le conseil d'administration à payer en espèces aux actionnaires des actions rachetées quarante virgule trente et un dollars US (40,31 USD) par action et de prendre toute autre mesure requise par la loi.

Après approbation de ce qui précède, l'assemblée a, unanimement, pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires approuve le rachat d'un million deux cent quatre-vingt-dix mille et trois (1.290.003) actions à un prix de quarante virgule trente et un dollars US (40,31 USD) par action par voie de réduction des réserves distribuables de la société.

*Seconde résolution*

Sur base de ce qui précède, l'assemblée générale des actionnaires approuve l'annulation, suite à l'exécution de ce rachat, d'un million deux cent quatre-vingt-dix mille trois (1.290.003) actions de la société au prorata des actions détenues par les actionnaires.

*Troisième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé à mettre en oeuvre les résolutions précédentes par le rachat et l'annulation des actions et le paiement aux actionnaires de quarante virgule trente et un dollars US (40,31 USD) en espèces par action rachetée.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires autorise le conseil d'administration de constater, après mise en oeuvre de la précédente résolution, la modification de l'article 5 des statuts qui résultera de la réalisation de la réduction de capital.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, cette dernière fut ensuite clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Y. Prussen, P. Elvinger, P. Reckinger, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 92S, fol. 1, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 1996.

P. Frieders.

(26660/212/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**KELLEN INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 38.676.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1996, vol. 481, fol. 89, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KELLEN INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

Signature

*Un administrateur*

*Un administrateur*

(26667/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**KELLEN INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 38.676.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 19 juillet 1996*

*Résolution*

L'assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1995 les administrateurs et le commissaire aux comptes suivants:

*Conseil d'administration*

- MM. Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Wecker (Luxembourg), président;  
Dirk Raeymaekers, sous-directeur de banque, demeurant à Kopstal (Luxembourg), administrateur;  
Germain Birgen, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes*

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, Luxembourg.

KELLEN INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

Signature

*Un administrateur*

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1996, vol. 481, fol. 89, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(26668/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**IREJO S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 18.227.

Le bilan au 31 décembre 1995, approuvé par l'assemblée générale du 28 mai 1996 et enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 99, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IREJO  
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,  
LUXEMBOURG  
Signatures

(26664/012/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

---

**IREJO S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 18.227.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 1996*

*Nominations*

L'assemblée constate que les administrateurs ainsi que le commissaire de surveillance ont été reconduits pour une période de six ans lors de l'assemblée générale en 1991, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale en 1997.

L'assemblée prend note de la démission de Monsieur Jean-Claude Finck en tant que commissaire aux comptes en date du 2 janvier 1996 et nomme Monsieur Jean Fell en remplacement de Monsieur Finck, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme  
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,  
LUXEMBOURG  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 99, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26665/012/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

---

**JAMAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 13.158.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, vol. 481, fol. 82, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 juillet 1996.

Signature.

(26666/578/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

---

**SOCIETE IMMOBILIERE LE DOMICILE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 38.324.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société, tenue en date du 19 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1996, vol. 481, fol. 92, case 3, que:

– la démission de Monsieur Norbert Tintinger en tant qu'administrateur a été acceptée et décharge lui a été accordée;

– ont été élus aux fonctions d'administrateur:

- Mademoiselle Tina Hongisto, demeurant à Mondorf,

- Monsieur Markus Paquet, demeurant à Remich;

– la démission de Monsieur Hanns-Claus Paquet, en tant qu'administrateur-délégué, a été acceptée;

– a été élu aux fonctions d'administrateur-délégué:

- Monsieur Juha Hongisto, demeurant à Mondorf.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 1996.

Pour la société  
Signature

(26675/233/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

---

**INVESTMENT COMPANY OF LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 40.626.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 1996, vol. 481, fol. 79, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 1996. Signature.  
(26663/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

---

**KODO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 35.536.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 1996, vol. 481, fol. 79, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 1996. Signature.  
(26669/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

---

**LAPERCHE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.  
R. C. Luxembourg B 27.683.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 100, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 1996. Signature.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 juillet 1996*

Sont nommés administrateurs pour un terme d'un an:

- M. Georges Cloos, docteur en droit, Schrassig;
- M. Robert Elvinger, expert-comptable, Luxembourg;
- M. Romain Schumacher, comptable, Olm.

Est nommé commissaire aux comptes pour un terme d'un an:

- M. John Kartheiser, fiscaliste, Luxembourg.

Pour copie conforme

(26672/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

---

**LAPERCHE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.  
R. C. Luxembourg B 27.683.

*Inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg requise pour les décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 juillet 1996*

En remplacement de tous les administrateurs et commissaires aux comptes précédents, tous démissionnaires, sont nommés pour un terme d'un an:

*a) Administrateurs*

- M. Georges Cloos, docteur en droit, Schrassig;
- M. Robert Elvinger, expert-comptable, Luxembourg;
- M. Romain Schumacher, comptable, Olm.

*b) Commissaire aux comptes*

- M. John Kartheiser, fiscaliste, Luxembourg.

Luxembourg, le 25 juillet 1996.

Pour le Conseil d'Administration  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 100, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26673/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

---

**LAB SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5366 Münsbach, Zone Industrielle.  
R. C. Luxembourg B 51.687.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 100, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 juillet 1996.

Pour la société sous rubrique  
GRANT THORNTON  
REVISION ET CONSEILS S.A.  
J. Davies  
Représentant

(26670/716/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**LAB SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-5366 Münsbach, Zone Industrielle.  
T. R. Luxembourg B 51.687.

*Extract of the minutes of the Annual General Meeting of the Shareholders of LAB SERVICES S.A.  
held on 30th May 1996*

The meeting reappoints the present Directors for a new statutory term expiring at the date of the next Annual General Meeting to be held in 1997.

The present Directors are:

- Mr Michael Lowe, Manager, residing in Luxembourg;
- Mr Allan Patrick Lowe, Manager, residing in Senningerberg;
- Mrs Gillian Arcone, Manager, residing in Münsbach;
- Mr Bernard Moreau, Manager, residing in Senningerberg.

The meeting appoints GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Luxembourg, as Commissaire for a statutory term expiring at the date of the next Annual General Meeting.

**Traduction en français:**

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de LAB SERVICES S.A.  
qui s'est tenue le 30 mai 1996*

L'assemblée décide de reconduire le mandat des administrateurs pour une nouvelle période statutaire se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 1997.

Le conseil d'administration se compose de:

- M. Michael Lowe, directeur, demeurant à Luxembourg;
- M. Allan Patrick Lowe, directeur, demeurant à Senningerberg;
- Madame Gillian Arcone, directeur, demeurant à Münsbach;
- M. Bernard Moreau, directeur, demeurant à Senningerberg.

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes, GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Luxembourg, pour une période statutaire se terminant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 1997.

Certified true extract  
Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 100, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26671/716/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**LUXDESOSSE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Hobscheid, 35, Merschgrund.  
R. C. Luxembourg B 47.366.

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 26 juillet 1994 que la totalité des parts sociales appartenant à Monsieur Eric Liss, soit 250 parts, ont été cédées à Monsieur Amilcar Antunes Sequeira, qui est devenu ainsi l'associé unique de la société.

Il résulte du même acte sous seing privé que Monsieur Eric Liss a donné sa démission comme gérant de la société et que décharge lui a été donnée. Monsieur Amilcar Antunes Sequeira demeure ainsi l'unique gérant.

Luxembourg, le 25 juillet 1996.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 97, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26678/268/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**LA SESTA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 36.807.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1996, vol. 481, fol. 93, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Le domiciliataire*

(26674/058/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**LITO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 9.268.

Le bilan et l'annexe au 31 janvier 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 1996, vol. 481, fol. 79, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 1996.

Signature.

(26677/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**LIMUNIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 27.387.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-six juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LIMUNIL S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 27.387.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Henri Campill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président nomme secrétaire, Mademoiselle Dany Manderscheid, employée privée, demeurant à Gonderange.

L'assemblée élit comme scrutateurs, Mademoiselle Martine Gillardin et Mademoiselle Danièle Martin, les deux maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social, sont présents, respectivement représentés par des fondés de procuration ainsi qu'il résulte d'une liste de présence qui est annexée aux présentes et qui est signée par les membres du bureau et les actionnaires respectivement leurs mandataires et par le notaire instrumentant, pour être soumise avec les présentes à l'enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

- 1) Résolution de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.
- 2) Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs qui seront ceux qui sont prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- 3) Fixation des émoluments du liquidateur.
- 4) Divers / Ratification d'une décision du conseil d'administration.

Le bureau constate en conséquence que la présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les propositions portées à son ordre du jour.

Monsieur le président expose que la société a été constituée sous le droit suisse, le 13 juin 1969, avec siège social à Davos. Le siège social fut transféré à Luxembourg en date du 22 janvier 1988 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial, Série C n° 111 du 28 avril 1988.

La société fit encore l'objet de plusieurs modifications statutaires dont la dernière a été faite par acte du notaire instrumentant, en date du 18 mars 1992, publié au Mémorial, Série C, n° 372 du 31 août 1992.

Monsieur le président expose encore que la présente assemblée a été convoquée pour mettre la société en liquidation.

Monsieur le président a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolution et l'assemblée a pris, à l'unanimité, mais par scrutins séparés, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il est décidé de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.



*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer liquidateur, Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, et de définir ses pouvoirs pour être ceux qui sont prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de surseoir à la fixation des émoluments du liquidateur et de voter une provision de frais de cent cinquante mille francs luxembourgeois (150.000,- LUF) avec charge au liquidateur de rendre compte à l'assemblée générale de l'utilisation de ces fonds lors de sa reddition de comptes finale.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale prend connaissance du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 juin 1996 qui a décidé la vente de l'immeuble sis à Rome, Lungotevere delle Armi n. 21/A qui constitue l'unique investissement de la société, ce qu'elle ratifie sans réserve.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale, est évalué approximativement à la somme de vingt-cinq mille francs (25.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance qui a débuté à 10.00 heures est levée à 10.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Campill, D. Manderscheid, M. Gillardin, D. Martin, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 92S, fol. 4, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 1996.

A. Schwachtgen.

(26676/230/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**MIDDEN EUROPESE BELEGGINGSMAATSCHAPPIJ S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 16, allée Marconi.

H. R. Luxemburg B 51.498.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am achten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders, mit Amtssitz in Luxemburg.

Fand die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft MIDDEN EUROPESE BELEGGINGSMAATSCHAPPIJ S.A., mit Sitz in Luxemburg, 16, allée Marconi, statt. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 22. Juni 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 464 vom 18. September 1995 und ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 51.498. Die Satzungen der Gesellschaft wurden abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 23. Februar 1996, veröffentlicht in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 253 von 22. Mai 1996.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Herr Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, wohnhaft in Luxemburg,

welcher Frau Evelyne Guillaume, diplômée en sciences économiques, wohnhaft in Strassen, zum Sekretär bestellt.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Herrn Luc Braun, diplômé es sciences économiques, wohnhaft in Schrassig.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern folgendes fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem Notar unterschrieben.

Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde ne varietur paraphiert beigegeben und mit derselben formalisiert.

II.- Da sämtliche Aktien, nämlich zehntausend (10.000) Aktien der Kategorie A und zweihundertachtundachtzigtausend (288.000) Aktien der Kategorie B mit einem Nominalwert von je fünf niederländischen Gulden (5,- NLG), welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten sind, waren Einberufungen hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um NLG 2.000.000,-, um dasselbe von seinem jetzigen Betrag von NLG 1.490.000,- auf NLG 3.490.000,- heraufzusetzen durch die Schaffung und Ausgabe von 400.000 neuen Aktien der Kategorie B von je NLG 5,- Nennwert.

2. Abänderung von Artikel 5 der Statuten.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, das Gesellschaftskapital um zwei Millionen niederländische Gulden (2.000.000,- NLG) zu erhöhen, um dasselbe von seinem jetzigen Betrag von einer Million vierhundertneunzigtausend niederländischen Gulden (1.490.000,- NLG) auf drei Millionen vierhundertneunzigtausend niederländische Gulden (3.490.000,- NLG) heraufzusetzen durch die Schaffung und Ausgabe von vierhunderttausend (400.000) neuen Aktien der Kategorie B von je fünf niederländischen Gulden (5,- NLG) Nennwert.

*Zeichnung und Einzahlung*

Mit der Zustimmung der anderen Aktionäre, welche ausdrücklich auf ihr Vorzugsrecht verzichten, werden die vierhunderttausend (400.000) neuen Aktien durch die Gesellschaft niederländischen Rechts OOST-EUROPA PARTICIPATIES B.V., mit Sitz in NL-Borne,

vertreten durch Herrn Luc Braun, vorgeannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 4. Juli 1996, welche gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, gezeichnet und voll und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwei Millionen niederländischen Gulden (2.000.000,- NLG) ab sofort der Gesellschaft zur freien Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

*Zweiter und letzter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst infolge der vorhergehenden Kapitalerhöhung, den ersten Absatz von Artikel 5 der Satzung abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5. Absatz 1.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt drei Millionen vierhundertneunzigtausend niederländische Gulden (3.490.000,- NLG) und ist in zehntausend (10.000) Aktien der Kategorie A mit einem Nominalwert von je fünf niederländischen Gulden (5,- NLG) und in sechshundertachtundachtzigtausend (688.000) Aktien der Kategorie B mit einem Nominalwert von je fünf niederländischen Gulden (5,- NLG) eingeteilt; es ist in voller Höhe eingezahlt.»

*Kosten*

Die Kosten, Auslagen, Honorare und Lasten aller Art, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Kapitalerhöhung entstehen, werden auf ungefähr vierhundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (450.000,- LUF) abgeschätzt.

Die Kapitalerhöhung von zwei Millionen niederländischen Gulden (2.000.000,- NLG) wird auf sechsunddreissig Millionen siebenhunderttausend Luxemburger Franken (36.700.000,- LUF) abgeschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für abgeschlossen.

Worüber Urkunde geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. Lutgen, E. Guillaume, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 92S, fol. 7, case 4. – Reçu 367.000 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 23. Juli 1996.

P. Frieders.

(26683/212/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**MIDDEN EUROPESE BELEGGINGSMAATSCHAPPIJ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 51.498.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 23 juillet 1996.

P. Frieders.

(26684/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**M.F. GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 47.257.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-eighth of June.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

McCAIN FOODS LIMITED, a company established and with registered office in Florenceville NB, Canada,

here represented by Mr Stefan Arts, economic counsel, residing in Tuntange,

by virtue of a proxy given in Florenceville, NB, Canada, on 28 June 1996,

said proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed in the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the only partner of the one-man limited liability company» (société à responsabilité limitée unipersonnelle) existing under the name of M.F. GROUP, S.à r.l. R.C. B Number 47.257, with registered office in Luxembourg.

The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated 4 March 1994, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of 1994 page 13861.

- The company's capital is set at nine hundred million fifty-thousand (900,050,000.-) Canadian dollars represented by nine million five hundred (9,000,500) common shares of a par value of one hundred (100.-) Canadian dollars each, all entirely subscribed and fully paid in.

- The sole shareholder resolved to reduce the capital by fourteen million three hundred and ten thousand seven hundred and ninety-five (14,310,795.-) Canadian dollars to bring it from its present amount of nine hundred million fifty thousand (900,050,000.-) Canadian dollars to eight hundred and eighty-five million seven hundred and thirty-nine thousand two hundred and five (885,739,205.-) Canadian dollars by reducing the par value of the shares from one hundred (100.-) Canadian dollars per share to ninety-eight Canadian dollars forty-one cents (CAD 98.41) per share and distribution of this amount to the shareholder.

This repayment to shareholder is governed by Article 69(2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

- Following the preceding resolution, Article 5 of the Articles of Incorporation is amended to have henceforth the following wording:

«**Art. 5. Capital.** The Company's subscribed capital is fixed at eight hundred and eighty-five million seven hundred and thirty-nine thousand two hundred and five (885,739,205.-) Canadian dollars represented by nine million five hundred (9,000,500) shares of a par value of ninety-eight Canadian dollars forty-one cents (CAD 98.41) each, all entirely subscribed and fully paid up in cash and in kind.

The capital may be increased at any time under the conditions specified by article 199 of the law of 10th August 1915 as amended.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately sixty thousand (60,000.-) francs.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

McCAIN FOODS LIMITED, société établie et ayant son siège social à Florenceville NB, Canada,

ici représentée par Monsieur Stefan Arts, conseil économique, demeurant à Tuntange,

en vertu d'une procuration donnée à Florenceville (Canada), le 28 juin 1996,

laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle existant sous la dénomination de M.F. GROUP, S.à r.l., R.C. B Numéro 47.257, avec siège social à Luxembourg.

La société a été constituée suivant un acte notarié en date du 4 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de 1994 page 13861.

- Le capital de la société est fixé à neuf cents millions cinquante mille (900.050.000,-) dollars canadiens, représenté par neuf millions cinq cents (9.000.500) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) dollars canadiens chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

- L'associé unique décide de réduire le capital à concurrence de quatorze millions trois cent dix mille sept cent quatre-vingt-quinze (14.310.795,-) dollars canadiens, pour le porter de son montant actuel de neuf cents millions cinquante mille (900.050.000,-) dollars canadiens à huit cent quatre-vingt-cinq millions sept cent trente-neuf mille deux cent cinq (885.739.205,-) dollars canadiens, par la réduction de la valeur nominale des parts sociales de cent (100,-) dollars canadiens par part à quatre-vingt-dix-huit dollars canadiens quarante et un cents (98,41 CAD) par part et distribution de ce montant à l'associé.

Ce remboursement à l'associé est régi par l'article 69(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Suite à la résolution précédente, l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à huit cent quatre-vingt-cinq millions sept cent trente-neuf mille deux cent cinq (885.739.205,-) dollars canadiens représenté par neuf millions cinq cents (9.000.500,-) parts sociales d'une valeur nominale de quatre-vingt-dix-huit dollars canadiens quarante et un cents (98,41 CAD) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées en espèces et en nature.

Le capital pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi du 10 août 1915.»

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société pour le présent acte, sont évalués à approximativement soixante mille (60.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Arts, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 92S, fol. 5, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 1996.

A. Schwachtgen.

(26679/230/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

---

**M.F. GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 47.257.

Statuts coordonnés, suivant l'acte du 28 juin 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 1996.

A. Schwachtgen.

(26680/230/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

---

**M.F. HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 47.258.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-eighth of June.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

M.F. GROUP, S.à r.l., a company established and with registered office in Luxembourg,

here represented by Mr Stefan Arts, economic counsel, residing in Tuntange,

by virtue of a proxy given in Luxemburg, on 27 June 1996,

said proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed in the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the only partner of the one-man limited liability company (société à responsabilité limitée unipersonnelle) existing under the name of M.F. HOLDINGS, S.à r.l., R.C. Number 47.258, with registered office in Luxembourg.

The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated 4 March 1994, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of 1994 page 13936.

- The company's capital is set at nine hundred million forty thousand (900,040,000.-) Canadian dollars represented by nine million four hundred (9,000,400) common shares of a par value of one hundred (100.-) Canadian dollars each, all entirely subscribed and fully paid in.

- The sole shareholder resolved to reduce the capital by fourteen million four hundred and ninety-nine thousand six hundred and forty-four Canadian dollars forty cents (CAD 14,499,644.40) to bring it from its present amount of nine hundred million forty thousand (900,040,000.-) Canadian dollars to eight hundred and eighty-five million five hundred and forty thousand three hundred and fifty-five Canadian dollars sixty cents (CAD 885,540,355.60) by reducing the par value of the shares from one hundred (100.-) Canadian dollars per share to ninety-eight Canadian dollars three hundred and eighty-nine cents (CAD 98.389) per share and distribution of this amount to the shareholder.

This repayment to shareholder is governed by Article 69(2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Following the preceding resolution, Article 5 of the Articles of Incorporation is amended to have henceforth the following wording:

«**Art. 5. Capital.** The Company's subscribed capital is fixed at eight hundred and eighty-five million five hundred and forty thousand three hundred and fifty-five Canadian dollars sixty cents (CAD 885,540,355.60) represented by nine million four hundred (9,000,400) shares of a par value of ninety-eight Canadian dollars three hundred and eighty-nine cents (CAD 98.389) each, all entirely subscribed and fully paid up in cash and in kind.

The capital may be increased at any time under the conditions specified by article 199 of the law of 10th August 1915 as amended.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately sixty-five thousand (65,000.-) francs.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed with us the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

M.F. GROUP, S.à r.l., société établie et ayant son siège social à Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Stefan Arts, conseil économique, demeurant à Tuntange,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 27 juin 1996,

laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle existant sous la dénomination de M. F. HOLDINGS, S.à r.l., R.C. numéro 47.258, avec siège social à Luxembourg.

La société a été constituée suivant un acte notarié en date du 4 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de 1994 page 13936.

Le capital de la société est fixé à neuf cents millions quarante mille (900.040.000,-) dollars canadiens représenté par neuf millions quatre cents (9.000.400) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) dollars canadiens chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

- L'associé unique décide de réduire le capital à concurrence de quatorze millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quarante-quatre dollars canadiens quarante cents (14.499.644,40 CAD), pour le porter de son montant actuel de neuf cents millions quarante mille (900.040.000,-) dollars canadiens à huit cent quatre-vingt-cinq millions cinq cent quarante mille trois cent cinquante-cinq dollars canadiens soixante cents (885.540.355,60 CAD) par la réduction de la valeur nominale des parts sociales de cent (100,-) dollars canadiens par part à quatre-vingt-dix-huit dollars canadiens trois cent quatre-vingt-neuf cents (98,389 CAD) par part et distribution de ce montant à l'associé.

Ce remboursement à l'associé est régi par l'article 69(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Suite à la résolution précédente, l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Capital. Le capital social est fixé à huit cent quatre-vingt-cinq millions cinq cent quarante mille trois cent cinquante-cinq dollars canadiens soixante cents (885.540.355,60 CAD) représenté par neuf millions quatre cents (9.000.400,-) parts sociales d'une valeur nominale de quatre-vingt-dix-huit dollars canadiens trois cent quatre-vingt-neuf (98,389.- CAD) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées en espèces et en nature.

Le capital pourra à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi du 10 août 1915.»

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société pour le présent acte, sont évalués approximativement à soixante-cinq mille (65.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 92S, fol. 5, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 1996.

A. Schwachtgen.

(26681/230/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**M.F. HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 47.258.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 1996.

A. Schwachtgen.

(26682/230/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**MIELE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 15.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 100, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 1996.

Signatures.

(26685/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**MULTICOMMUNALE MARITIME ET COMMERCIALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 39.407.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 juillet 1996, vol. 481, fol. 90, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 1996*

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996:

- Monsieur Dimitri Prassos, lawyer, demeurant à Piraeus, Grèce, président;
- Madame Helen Galiatsatos, lawyer, demeurant à Piraeus, Grèce;
- Madame Efstratia Gouma, lawyer, demeurant à Piraeus, Grèce.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 1996.

Signature.

(26687/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**NERIUN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 3 janvier 1994*

Sont présents: M. J.A. Lubbe Bakker, président;

M. F. Bruggeman, administrateur;

M. A. Voermans, administrateur.

*Résolution*

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, le conseil d'administration décide, à l'unanimité, de nommer comme administrateur-délégué:

Monsieur Frans Bruggeman, domicilié 51, rue Pierre Krier à Luxembourg.

Il pourra, de ce fait, sous sa seule signature, engager valablement la société.

En rémunération des prestations fournies dans le cadre de cette décision, un montant forfaitaire mensuel net de LUF 100.000,- lui sera attribué et ce, à partir du 1<sup>er</sup> août 1993.

Luxembourg, le 3 janvier 1994.

A. Voermans

J.A. Lubbe Bakker

F. Bruggeman

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 99, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(26689/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**CAISRELUX, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 39.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 97, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg, le 14 juin 1996*

L'assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer réviseur indépendant de la société:

PRICE WATERHOUSE, 24-26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 1996.

*Pour CAISRELUX*

Signature

(26792/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1996.

**MULTIPLAN INTERNATIONAL SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 45.654.

*Décision du conseil d'administration de la société anonyme luxembourgeoise  
MULTIPLAN INTERNATIONAL SERVICES S.A.*

Les soussignés:

– F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., représentée par Monsieur J.P. Warren, demeurant au Luxembourg, et Mademoiselle C.A.M. Peuteman, demeurant en Belgique;  
– HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., représentée par Monsieur J.P. Warren, demeurant au Luxembourg, et Mademoiselle C.A.M. Peuteman, demeurant en Belgique,  
agissant comme administrateurs de la société anonyme MULTIPLAN INTERNATIONAL SERVICES S.A., domiciliée à Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, décident:

– que MULTIPLAN INTERNATIONAL SERVICES S.A. fermera dès le 26 juin 1996 sa succursale belge, domiciliée à 2018 Anvers, Desguinlei 90.

L'intégralité du patrimoine de la succursale sera apportée dès le 26 juin 1996 à la société anonyme belge, MULTIPLAN INTERNATIONAL;

– que KPMG TIBERGHIEU & CO. S.C., représentée par Monsieur Stefan Van Tigchelt, avec droit de subrogation, obtient une procuration à l'effet:

- a) de radier l'immatriculation auprès du greffier du tribunal de commerce compétent;
- b) d'introduire la déclaration de cessation d'activité concernant la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Luxembourg, le 20 juin 1996.

F. VAN LANSCHOT  
MANAGEMENT S.A.

HARBOUR TRUST AND  
MANAGEMENT S.A.

Signatures

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1996, vol. 481, fol. 96, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(26688/695/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**NEWGROUND HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-2241 Luxembourg, Lys Royal, 2, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 49.745.

**DISSOLUTION**

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the thirteenth of June.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Paul Krzysica, company secretary, residing in Huncherange.

Such appearing party required the undersigned notary to state that:

- The company NEWGROUND HOLDINGS S.A. R. C. B Number 49.745, was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 14th December 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C, Number 151 of 4th April 1995;

- The corporate share capital of the company is set at fifty thousand (50,000.-) United States dollars, represented by twenty-five thousand (25,000) shares having a par value of two (2.-) United States dollars each, entirely subscribed and fully paid in;

- The appearing party has become the owner of all the shares of the company NEWGROUND HOLDINGS S.A.;

- The appearing party hereby decides the anticipated dissolution of the company with immediate effect;

- The appearing party as liquidator of the company NEWGROUND HOLDINGS S.A. declares that all the liabilities of the company NEWGROUND HOLDINGS S.A. have been paid;

- The activity of the company has ceased; the sole shareholder is vested with all the assets and he shall pay all possible liabilities of the liquidated company, consequently the liquidation of the company is deemed done and closed;

- The sole shareholder grants full discharge to the Directors and the Commissaire for their mandates up to this date;

- The books and records of the dissolved company shall be kept for five years in L-2241 Luxembourg, Lys Royal, 2, rue Tony Neuman.

Thereafter the appearing party has produced to the notary the registered share's register with the subsequent transfers.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year hereinbefore mentioned.

The document having been read and translated into the language of the appearing party, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le treize juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Paul Krzysica, secrétaire de sociétés, demeurant à Huncherange.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter que:

- Le 14 décembre 1994 fut constituée par acte du notaire instrumentaire la société anonyme NEWGROUND HOLDINGS S.A., R. C. B numéro 49.745, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 151 du 4 avril 1994;

- La Société a actuellement un capital social de cinquante mille (50.000,-) dollars US, représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de deux (2,-) dollars US chacune, entièrement libérées;

- Le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société NEWGROUND HOLDINGS S.A.;

- Par la présente le comparant prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat;

- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la société NEWGROUND HOLDINGS S.A. déclare que tout le passif de la société NEWGROUND HOLDINGS S.A. est réglé;

- L'activité de la société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-2241 Luxembourg, Lys Royal, 2, rue Tony Neuman.

Sur ce le comparant a présenté au notaire le registre des actions nominatives avec les transferts afférents.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Krzysica, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1996, vol. 91S, fol. 56, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1996.

A. Schwachtgen.

(26690/230/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

#### **NITLUX AG, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 19.359.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 juillet 1996, vol. 481, fol. 96, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 1996.

(26691/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

#### **OXYTON FINANCE ET INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 46.559.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 97, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

#### **AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau . . . . . ITL (22.316.755,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 1996.

Signature.

(26693/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

#### **PLACINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 28.349.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 juillet 1996, vol. 481, fol. 90, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 1996.

Signature.

(26697/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.



**PARINCO, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 16.295.

Le bilan au 31 décembre 1995, approuvé par l'assemblée générale du 14 juin 1996 et enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 99, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARINCO  
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,  
LUXEMBOURG

Signatures

(26694/012/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**PARTICIPATIONS ET PROCEDES INDUSTRIELS.**

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 6.518.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 1996, vol. 481, fol. 79, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 28 juin 1996*

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Le résultat de l'exercice est réparti comme suit:

Bénéfice reporté au 1 <sup>er</sup> janvier 1995 . . . . .	LUF 14.372.916
Bénéfice de l'exercice . . . . .	LUF 14.641.636
Dividende . . . . .	LUF ( 500.000)
Solde bénéficiaire à reporter . . . . .	LUF 28.514.552

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

L'élection de Monsieur Jean Wagener, désigné provisoirement administrateur par décision du 12 décembre 1995, est confirmée.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Jean Wagener est reconduit pour une période de 4 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 1999.

Le mandat du commissaire aux comptes, DEBELUX AUDIT, S.à r.l., 3, rue Nic. Welter, L-2740 Luxembourg, est renouvelé pour une période d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Signature.

(26695/279/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**PICO FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 19.115.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1996, vol. 481, fol. 93, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature

*Le domiciliataire*

(26696/058/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**SAGIL, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 25.719.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 juillet 1996, vol. 481, fol. 96, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 1996.

Signature.

(26710/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**PMS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 44.245.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1996, vol. 481, fol. 87, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 juillet 1996.

Signature.

(26698/678/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**PMS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 44.245.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social de la société,  
le 11 juin 1996*

*Troisième résolution*

Sont reconduits aux fonctions d'administrateur et ce, pour une durée de trois ans:

- M. Gérard Choffée, B-Bruxelles;
- M. Jean-Paul Felten, Luxembourg;
- M. Jean-Paul Goerens, Luxembourg.

Est reconduit aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de trois ans:

- la COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l., Strassen.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'année 1998.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Strassen, le 17 juillet 1996.

Pour extrait sincère et conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1996, vol. 481, fol. 87, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26699/678/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**PRIME COMMUNICATION FACTORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val St. André.  
R. C. Luxembourg B 39.562.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1996, vol. 481, fol. 93, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 1996.

Y. Weirich-Thomas

Membre du Conseil d'Administration

(26700/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**PRIME COMMUNICATION FACTORY S.A., Société Anonyme.**

Gesellschaftssitz: L-1128 Luxembourg, 37, Val St. André.  
H. R. Luxemburg B 39.562.

Gegründet am 23. Januar 1992, gemäss Urkunde des Notars Jean Seckler, Notar mit Amtssitz in L-Junglinster, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nr. 325 vom 29. Juli 1992.

Laut Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 17. Mai 1996 wurde folgendes beschlossen:

- Den Verwaltungsratsmitgliedern, sowie den Kontenkommissaren werden einstimmig volle Entlastung erteilt für ihre Mandate.

- Der Verwaltungsrat setzt sich aus folgenden drei Mitgliedern zusammen:

- \* Herr Arno Ploog, Werbekaufmann, D-Frankfurt;
- \* Herr Robert Theisen, Privatbeamter, D-Steinsel;
- \* Frau Yvette Weirich-Thomas, Privatbeamtin, L-Bettemburg.

- Kontenkommissar: Herr Claude Faber, Wirtschaftsprüfer, L-Luxemburg.

- Die verschiedenen Mandate laufen in der Generalversammlung des Jahres 1997 ab.

Luxemburg, den 8. Juli 1996.

Für die Gesellschaft  
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1996, vol. 481, fol. 93, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(26701/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**RICHEBOURG S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 51.693.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding RICHEBOURG S.A., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C. Luxembourg, section B numéro 51.693, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juin 1995, publié au Mémorial C, numéro 494 du 29 septembre 1995.

L'assemblée est présidée par Madame Véronique Wauthier, licenciée en droit, demeurant à Schweich.

La présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Carlo Arend, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice, Madame Catherine Hubert, employée privée, demeurant à Cosnes-et-Romain (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de LUF 5.750.000,- (cinq millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois), pour le porter de son montant actuel de LUF 9.300.000,- (neuf millions trois cent mille francs luxembourgeois) à LUF 15.050.000,- (quinze millions cinquante mille francs luxembourgeois) par capitalisation d'une partie de l'Emprunt Obligataire Privé émis en date du 19 octobre 1995, et émission de 5.750 actions nouvelles.

2. Souscription des 5.750 nouvelles actions émises et renonciation par l'actionnaire minoritaire à son droit de souscription préférentiel.

3. Annulation du certificat N° 1A de l'Emprunt Obligataire Privé d'une valeur nominale de ESP 26.000.000,-.

4. Modification de l'article 5 des statuts aux fins de lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à LUF 15.050.000,- (quinze millions cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 15.050 (quinze mille cinquante) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 5.750.000,- (cinq millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois) par la capitalisation d'une partie de l'Emprunt Obligataire Privé émis en date du 19 octobre 1995, en vue de le porter de son montant actuel de LUF 9.300.000,- (neuf millions trois cent mille francs luxembourgeois) à LUF 15.050.000,- (quinze millions cinquante mille francs luxembourgeois), par l'émission de 5.750 (cinq mille sept cent cinquante) actions nouvelles de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

*Deuxième résolution*

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire avait renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles, l'actionnaire majoritaire, la société MERSEY SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Road Town, P.O. Box 3136, Tortola (Iles Vierges Britanniques).

*Souscription – Libération*

Ensuite, la société MERSEY SERVICES LIMITED, prédésignée, ici représentée par Madame Véronique Wauthier, préqualifiée, en vertu d'une des procurations prémentionnées,

a déclaré, par sa représentante susnommée, souscrire les 5.750 (cinq mille sept cent cinquante) actions nouvelles et les libérer intégralement par capitalisation d'une partie de l'Emprunt Obligataire Privé émis en date du 19 octobre 1995.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant GEF, GESTION, EXPERTISE ET FISCALITE, S.à r.l., L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

*Conclusion*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, l'apport de l'emprunt obligataire privé à concurrence de LUF 5.750.000,- correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.  
Luxembourg, le 27 juin 1996.

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'annuler le certificat N° 1A de l'Emprunt Obligataire Privé du 19 octobre 1995 d'une valeur nominale de ESP 26.000.000,- (vingt-six millions de pesetas espagnoles).

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à LUF 15.050.000,- (quinze millions cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 15.050 (quinze mille cinquante) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: V. Wauthier, C. Arend, C. Hubert, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 1996, vol. 91S, fol. 83, case 10. – Reçu 57.500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 1996.

M. Elter.

(26705/210/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**RICHEBOURG S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 51.693.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 1996.

M. Elter.

(26706/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**PROGECAP INTERNATIONAL.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 35.355.

**DISSOLUTION**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme, sous le régime d'une société d'investissement à capital variable dénommée PROGECAP INTERNATIONAL, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 35.355, ayant son siège social à Luxembourg, 103, Grand-rue, constituée par acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 novembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 5 du 5 janvier 1991.

La société a été mise en liquidation en vertu d'une assemblée générale extraordinaire reçue par le notaire soussigné en date du 25 mars 1996, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Tom Weiland, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Nicole Uhl, employée de banque, demeurant à Thionville (F).

Il appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Nico Thill, employé de banque, demeurant à Steinsel.

Monsieur le Président requiert le Notaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Rapport du Commissaire-vérificateur.
2. Délibération sur la gestion du Liquidateur.
3. Quitus aux Administrateurs, Liquidateur, Commissaire-vérificateur et membres du bureau.
4. Fixation du lieu de conservation des livres et documents sociaux.
5. Fixation des mesures de consignation des sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux actionnaires.
6. Clôture de la liquidation.

II.- Que les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites, conformément à l'article 70 des lois coordonnées sur les sociétés, par lettre recommandée aux actionnaires nominatifs en date du 30 mai 1996 et par des annonces insérées dans:

- 1) le Luxemburger Wort en date des 8 et 17 juin 1996,
- 2) le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 281 du 8 juin 1996 et numéro 295 du 17 juin 1996.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et par le notaire instrumentant.

IV. Que 23.680 actions, sur les 65.280 actions en circulation, sont dûment présentes ou représentées.

V. Qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points apportés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le rapport du commissaire-vérificateur est approuvé par l'assemblée générale.

*Deuxième résolution*

La gestion du liquidateur est approuvée par l'assemblée générale.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur, au commissaire-vérificateur, qu'aux administrateurs, pour l'exercice de leur mandat respectif, et décharge est donnée aux membres du bureau.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide que les livres, comptes et documents de la société resteront conservés pendant 5 ans à L-2529 Howald, 55, rue des Scillas.

Les sommes et valeurs n'ayant pas pu être distribuées sont déposés à la Caisse des Consignations au profit de qui il appartiendra.

*Cinquième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable PROGECAP INTERNATIONAL, qui cessera d'exister.

*Clôture de l'assemblée*

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Tous frais et honoraires dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, les derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. Uhl, N. Thill, T. Weiland, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 1996, vol. 826, fol. 10, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 juillet 1996.

J. Delvaux.

(26702/208/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**SAN NICOLA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 38.807.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 juillet 1996, vol. 481, fol. 96, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 1996.

Signature.

(26711/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**ROCKINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 99, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 53.245.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le neuf juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROCKINVEST S.A., avec siège social à Luxembourg, 99, Grand-rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous la section B et le numéro 53.245,

constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hesperange, en date du 29 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 90 du 21 février 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Bernard Felten, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Madame Josette Mathieu, employée privée, épouse du sieur Roland Balthasar, demeurant à Merkholtz.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Madame Rosella Galeota, employée privée, demeurant à Soleuvre.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social souscrit de la société de trois millions de francs (3.000.000,-), pour le porter de deux millions cinq cent mille francs à cinq millions cinq cent mille francs, par l'émission de trois mille (3.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune.

2. Renonciation par l'un des actionnaires à son droit préférentiel de souscription.

3. Souscription intégrale des trois mille actions nouvelles par la société SIGNATURES HOLDINGS S.A., avec siège à Panama City, et libération intégrale par des versements en espèces d'un montant de trois millions de francs.

4. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts en lui donnant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinq millions cinq cent mille francs luxembourgeois (5.500.000,- LUF), représenté par cinq mille cinq cents (5.500) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.»

B.) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de trois millions de francs luxembourgeois (3.000.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois à un montant de cinq millions cinq cent mille francs luxembourgeois (5.500.000,- LUF) par l'émission de trois mille (3.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

*Deuxième résolution*

Maître Bernard Felten, avocat, demeurant à Luxembourg, comme dit à la liste de présence, détenteur d'une (1) action de la société ROCKINVEST S.A., ensemble avec la société SIGNATURES HOLDINGS S.A., seuls actionnaires de la société, déclare renoncer à son droit de souscription préférentiel aux nouvelles actions émises.

*Troisième résolution**Souscription*

Et à l'instant est intervenu:

Maître Bernard Felten, prénommé,

agissant au nom et pour le compte de la société SIGNATURES HOLDINGS S.A., société de droit panaméen, avec siège social à Panama City, préqualifiée,

en vertu d'une procuration générale donnée à Panama, le 10 septembre 1993, laquelle est restée annexée à un acte de dépôt reçu par le notaire instrumentant en date du 13 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1995, volume 884B, folio 61, case 6.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société ROCKINVEST S.A., et a déclaré souscrire au nom et

pour le compte de la société SIGNATURES HOLDINGS S.A., prénommée, trois mille (3.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de mille francs chacune.

L'assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des actions nouvelles par la société SIGNATURES HOLDINGS S.A., préqualifiée.

*Libération*

La société SIGNATURES HOLDINGS S.A., prénommée, représentée comme dit ci-avant, a libéré intégralement la souscription de trois mille actions (3.000) nouvelles au moyen d'un paiement en espèces d'un montant de trois millions de francs. Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

*Quatrième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cinq millions cinq cent mille francs luxembourgeois (5.500.000,-), représenté par cinq mille cinq cents (5.500) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,-) chacune.»

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de soixante-dix mille francs (70.000,-).

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Felten, J. Mathieu, R. Galeota, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1996, vol. 92S, fol. 17, case 6. – Reçu 30.000 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 24 juillet 1996.

P. Bettingen.

(26707/202/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**ROCKINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 99, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 53.245.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 24 juillet 1996.

P. Bettingen.

(26708/202/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**RODAG A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.

R. C. Luxembourg B 18.785.

Inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est requise pour les décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 décembre 1995:

En remplacement de tous les administrateurs et commissaires aux comptes précédents, tous démissionnaires sont nommés pour un terme d'un an:

a) Administrateurs:

- M. Georges Cloos, docteur en droit, Schrassig;
- M. Walter Deutsch, commerçant, Bruxelles;
- Mme Gabrielle Deutsch-De Reys, sans état, Bruxelles.

b) Commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER, Luxembourg.

Luxembourg, le 25 juillet 1996.

*Pour le conseil d'administration  
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 100, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(26709/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**PROMEDIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 27.791.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1996, vol. 481, fol. 87, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 juillet 1996.

Signature.

(26703/678/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**PROMEDIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 27.791.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social de la société le 24 juin 1996*

*Troisième résolution*

Sont reconduits aux fonctions d'administrateur et ce pour une durée de 3 ans:

MM. Gérard Choffée, B-Bruxelles;

Jean-Paul Felten, L-Luxembourg;

Peter Milne, L-Aspelt.

Est reconduit aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de 3 ans:

- COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, L-STRASSEN.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels de l'année 1998.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Strassen, le 17 juillet 1996.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1996, vol. 481, fol. 87, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26704/678/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

**SCM HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 17.154.

Constituée en date du 22 novembre 1979 par-devant M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 20 du 30 janvier 1980, modifiée par-devant le même notaire en date du 19 décembre 1980, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 28 du 11 février 1981, modifiée par-devant le même notaire en date du 4 mai 1981, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 141 du 17 juillet 1981, modifiée par-devant le même notaire en date du 21 décembre 1982, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 25 du 28 janvier 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 17 novembre 1983, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 366 du 14 décembre 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 mars 1987, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 178 du 18 juin 1987, modifiée par-devant le même notaire en date du 10 mars 1989, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 206 du 27 juillet 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 1<sup>er</sup> juin 1990, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 450 du 4 décembre 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 29 octobre 1990, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 143 du 22 mars 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 21 décembre 1992, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 139 du 31 mars 1993, modifiée par-devant le même notaire en date du 7 octobre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 589 du 10 décembre 1993.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 23 juillet 1996, vol. 481, fol. 86, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SCM HOLDING*

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(26712/528/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 1996.